



CONTRAT DE FILIÈRE VITICULTURE DU GRAND EST 2024 - 2027



La Région
Grand E

SOMMAIRE

| | | |
|--------|--|----|
| A. | Les signataires du présent contrat | 2 |
| B. | Objet du contrat | 2 |
| C. | Champ d'application..... | 3 |
| D. | Pilotage, mise en œuvre et évaluation..... | 3 |
| 1. | ETAT DES LIEUX DE LA FILIERE VITIVINICOLE EN GRAND EST | 4 |
| 1.1. | Généralités sur la filière vitivinicole en Grand Est | 4 |
| 1.1.1. | La production..... | 4 |
| 1.1.2. | La transformation et commercialisation des vins du Grand Est | 6 |
| 1.1.3. | La formation en lycées viticoles et à l'université | 7 |
| 1.1.4. | La Recherche-Développement et l'Innovation..... | 9 |
| 1.1.5. | L'œnotourisme | 10 |
| 1.2. | Les principales organisations professionnelles au service de la viticulture du Grand Est | 10 |
| 1.3. | Analyse AFOM (Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces) de la filière | 12 |
| 2. | BILAN DE L'AIDE REGIONALE A LA FILIERE VITIVINICOLE 2019-2021..... | 13 |
| 2.1. | Éléments de contexte..... | 13 |
| 2.2. | Bilan de l'action régionale | 14 |
| 2.2.1 | Bilan 2019-2021..... | 14 |
| 2.2.2 | Bilan du plan stratégique de relance 2021-2023 | 16 |
| 3. | UNE STRATÉGIE RÉGIONALE BASÉE SUR 4 ORIENTATIONS..... | 18 |
| 3.1. | ORIENTATION 1 : Favoriser le renouvellement des générations, l'attractivité des métiers et la formation..... | 19 |
| 3.1.1. | Faciliter l'installation de nouveaux viticulteurs..... | 19 |
| 3.1.2. | Améliorer l'image des métiers de la vigne et du vin | 19 |
| 3.1.3. | Accompagner l'équipement des lycées viticoles..... | 20 |
| 3.1.4. | Renforcer et diversifier l'offre de formation | 20 |
| 3.1.5. | Projet phare de l'ORIENTATION 1 | 20 |
| 3.1.6. | Objectif/ Engagement commun de l'ORIENTATION 1..... | 21 |
| 3.2. | ORIENTATION 2 : Soutenir la recherche-développement et l'innovation pour s'adapter au changement climatique et la transition agro-écologique | 21 |
| 3.2.1. | Projets phares de l'ORIENTATION 2 | 22 |
| 3.2.2. | Objectif/ Engagement commun de l'ORIENTATION 2..... | 22 |
| 3.3. | ORIENTATION 3 : Accompagner la triple performance environnementale, sociale et économique des exploitations viticoles | 23 |
| 3.3.1. | Prioriser les investissements productifs liés aux enjeux environnementaux | 23 |
| 3.3.2. | Encourager l'intégration d'un parcours de transformation | 23 |

| | | |
|--------|---|----|
| 3.3.3. | Accélérer le changement des pratiques viticoles..... | 24 |
| 3.3.4. | Projet phare de l'ORIENTATION 3 | 26 |
| 3.3.5. | Objectif/ Engagement commun de l'ORIENTATION 3..... | 26 |
| 3.4. | ORIENTATION 4 : Aide au développement de l'Aval : export, promotion, œnotourisme | 26 |
| 3.4.1. | Développement de nouveaux marchés à l'international :..... | 26 |
| 3.4.2. | Promouvoir les vins des vignobles du Grand Est..... | 26 |
| 3.4.3. | Accompagner l'aménagement des infrastructures œnotouristiques | 27 |
| 3.4.4. | Projets phares de l'ORIENTATION 4 | 27 |
| 3.4.5. | Objectif/ Engagement commun de l'ORIENTATION 4..... | 28 |
| 4. | PLANS D' ACTIONS..... | 29 |
| | ANNEXE : Feuille de route RDI..... | 49 |

PREAMBULE

A. Les signataires du présent contrat

Le présent contrat est conclu entre :

- la Région Grand Est, représentée par Monsieur Franck LEROY, son Président ;
- le Comité Champagne, représenté par Messieurs David CHATILLON et Maxime TOUBART, ses co-Présidents ;
- le Comité Interprofessionnel des Vins d'Alsace (CIVA), représenté par Monsieur Serge FLEISCHER, son Président;
- l'Association des Viticulteurs d'Alsace (AVA), représentée par Monsieur Gilles EHRHART, son Président ;
- l'ODG de l'AOC Côtes de Toul, représentée par son Monsieur Stéphane VOSGIEN, son Président ;
- l'ODG de l'AOC Moselle, représentée par Madame Eve MAURICE, sa Présidente ;
- L'ODG de l'IGP Côtes de Meuse, représentée par Monsieur Renaud PIERSON, son Président ;
- L'Association des Vignerons de Lorraine, ODG de l'IGP Lorraine, représentée par Madame Angélica OURY ;

B. Objet du contrat

Le présent contrat a pour objectif de définir les orientations stratégiques, les objectifs et les priorités d'actions nécessaires pour renforcer le développement de la filière vitivinicole sur le Grand Est.

Il traduit la volonté des professionnels et de la Région de renforcer la compétitivité, la structuration et accélérer la transition environnementale de la filière vitivinicole pour faire face aux conséquences du changement climatique

L'intervention de la Région Grand Est s'inscrit en complémentarité et en cohérence avec les prérogatives et l'action de l'État, en particulier dans les domaines suivants :

- l'exercice de l'autorité académique dans le champ de la formation;
- le soutien à la filière viticole autour de 3 axes d'intervention de FranceAgriMer dans le cadre de l'OCM viti-vinicole : aide à l'investissement, aide à la restructuration et à la reconversion du vignoble, aide à la promotion ;
- la mise en œuvre de la politique de réduction de l'usage des produits photo-pharmaceutiques via le programme Ecophyto et le plan de sortie du Glyphosate.

C. Champ d'application

Les orientations stratégiques définies par le présent contrat concernent l'ensemble du territoire Grand Est et portent sur la période 2024-2027 pour l'ensemble des secteurs en lien avec la filière vitivinicole.

D. Pilotage, mise en œuvre et évaluation

La gouvernance de la politique agricole régionale de la Région Grand Est prévoit plusieurs comités de pilotage déclinés par filière.

La mise en place d'un contrat de filière viticulture en Grand Est nécessite une gouvernance efficace pour assurer la coordination, la prise de décision et la mise en œuvre des actions stratégiques.

Deux structures clés seront mises en place pour ce faire : un comité technique et un comité de pilotage.

Le comité technique apportera :

- une expertise technique sur les aspects opérationnels ;
- des propositions d'actions concrètes pour atteindre les objectifs stratégiques définis par le comité de pilotage ;
- la mise en œuvre des actions et l'évaluation des résultats.

Selon les besoins, des groupes de travail thématiques spécifiques pourront être mis en place afin de débattre et d'expertiser techniquement des sujets particuliers.

La mise en place d'indicateurs dans la déclinaison des actions retenues dans la stratégie régionale promue par ce contrat permettra de faciliter le pilotage, le suivi, et l'évaluation des actions soutenues. Il s'agit d'indicateurs de suivi permettant d'évaluer la situation régionale mais également de mesurer l'impact des stratégies mises en œuvre.

Le Comité de pilotage Viticulture organisé par la Région, les représentants professionnels et la DRAAF, assurera le suivi du contrat de filière viticulture du Grand Est sur la base des éléments préparés par le comité technique.

A ce titre, le comité pilotage constituera le lieu pour :

- dresser le bilan des actions réalisées ;
- identifier les axes d'amélioration ;
- réviser le cas échéant les stratégies mises en œuvre ;
- adapter les dispositifs d'accompagnement financiers ;
- examiner les demandes des professionnels ;
- assurer au terme des trois années, l'évaluation du contrat de filière.

Le présent contrat est conclu pour une durée de quatre ans jusqu'au 31 décembre 2027 et pourra être prorogé, amendé en cas de besoin lors des comités de pilotage viticulture. Un bilan approfondi sera réalisé à cette occasion.

1. ETAT DES LIEUX DE LA FILIERE VITIVINICOLE EN GRAND EST

1.1. Généralités sur la filière vitivinicole en Grand Est

1.1.1. La production

La viticulture du Grand Est regroupe les vignobles alsacien, champenois et lorrain. Elle compte près de 20 000 exploitations, dont 16 210 en Champagne¹, 3 156² en Alsace et 41 en Lorraine, représentant ainsi environ un tiers des exploitations agricoles de la région. Ces exploitations génèrent plus de 27 000 Unités de Travail Annuel (UTA). Les vignobles du Grand Est couvrent une superficie totale de 49 546 hectares, répartis de la manière suivante : 68% en Champagne (34 200 ha), 31% en Alsace (15 530 ha) et 1% pour les vignobles lorrains (212 ha).

Avec une taille moyenne des exploitations viticoles de 2,83 hectares, le vignoble du Grand Est représente au total 11,1% des surfaces viticoles françaises en Appellation d'Origine Contrôlée (AOC). Cette répartition se décompose en 7,6% pour la Champagne et 3,5% pour l'Alsace.

Les principaux cépages produits sur le territoire sont (figure n°1) :

- En Champagne : le Chardonnay, le Pinot noir et le Meunier
 - En Alsace : l'Auxerrois, le Riesling, le Sylvaner, le Gewurztraminer, le Pinot gris, le Pinot noir, le Chasselas, le Muscat, le Pinot blanc, le Chardonnay.
 - En Lorraine : l'Auxerrois, le Pinot noir, le Gamay, le Pinot gris, le Müller Thurgau,...
- Concernant les signes de qualité, la région compte **4 IGP**, Côtes de Meuse, Lorraine, Coteaux de Coiffy, Haute-Marne et **58 AOC/AOP** : Alsace Grand cru (dont 51 AOP Alsace Grand cru suivies d'un nom de lieux-dits), Alsace ou Vin d'Alsace, Crémant d'Alsace, Champagne, Coteaux Champenois, Rosé des Riceys, Côtes de Toul et Moselle.

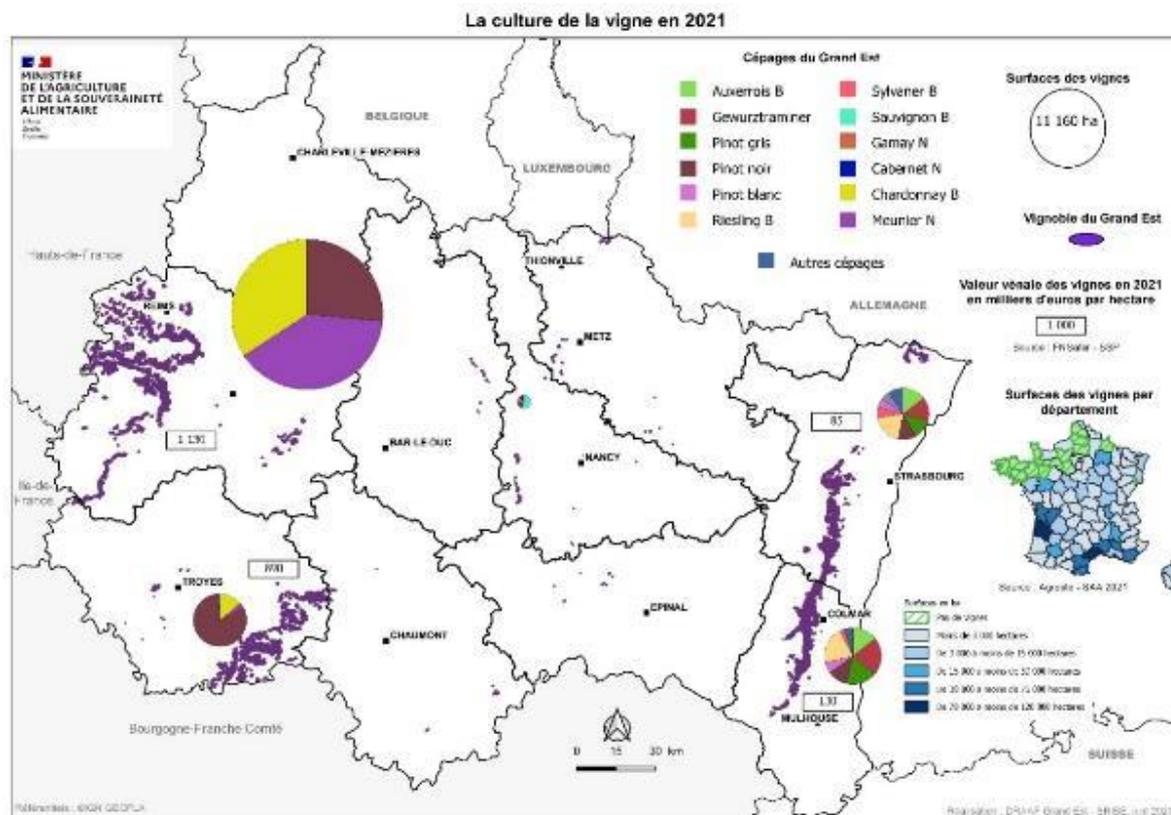


Figure 1 : La culture de la vigne en 2021 en région Grand Est (source : DRAAF)

¹ Chiffres de la filière Champagne 2023

² Rapport d'activité, CIVA 2022

Le secteur vitivinicole de la région Grand Est génère un total de 45 000 emplois directs, ainsi que plus de 171 000 emplois saisonniers mobilisés lors des périodes de forte activité. Dans le vignoble alsacien, on recense environ 15 000 emplois directs et 21 000 emplois saisonniers. Quant à la Champagne, elle compte environ 30 000 emplois directs, plus de 50 000 contrats saisonniers répartis tout au long de l'année sur les périodes de pointe et 100 000 contrats saisonniers lors des vendanges.

Ces chiffres témoignent de l'importance du secteur vitivinicole dans la région Grand Est en termes de création d'emplois et de valeur générée sur le territoire.

Les saisonniers jouent un rôle crucial pendant les périodes de pointe, contribuant à la réalisation des travaux nécessaires à la production des raisins et des vins.

Mais, la filière viticole fait face à des défis concernant le renouvellement des générations. Au cours des dix dernières années, le taux de renouvellement est proche de 46%, ce qui signifie que moins de la moitié des exploitations sont transmises à de nouveaux exploitants. L'âge moyen des exploitants dans le secteur viticole est de 52,5 ans, et cette moyenne a augmenté de 2,3 ans au cours de la dernière décennie.³

En 2020, 6 689 exploitations spécialisées en viticulture étaient dirigées par un chef d'exploitation âgé de 55 ans ou plus, ce qui représente 46% des structures viticoles. Les enjeux pour le secteur viticole sont considérables : il est crucial de maintenir la vitalité des zones rurales, d'assurer la viabilité des entreprises viticoles et de favoriser le renouvellement des générations. Il est nécessaire d'encourager les jeunes à s'engager dans le secteur viticole et faciliter la transmission des exploitations afin de garantir la pérennité de cette activité économique essentielle.

La région compte également près d'une trentaine de pépiniéristes viticoles, environ un tiers en Alsace et deux tiers en Champagne, produisant des vignes mères et des plants. Cette profession observe les mêmes difficultés de renouvellement de génération et de disponibilité de main d'œuvre alors qu'ils sont des acteurs incontournables pour la pérennité du vignoble.

- D'un point de vue environnemental, de nombreuses exploitations viticoles régionales sont engagées dans des démarches respectueuses pour l'environnement. Ainsi, dans la région Grand Est, on compte 1 351 viticulteurs engagés en production biologique, dont :
 - o En Alsace, 35% des surfaces du vignoble sont conduites en bio, exploités par 667 viticulteurs bio.
 - o En Lorraine, 70% des surfaces viticoles sont en bio ou en conversion bio, avec 35 exploitations engagées dans l'agriculture biologique.
 - o En Champagne, 8% des surfaces du vignoble sont engagées en bio ou en conversion, ce qui représente 649 exploitations.
- 7 groupes DEPHY, impliquant 70 viticulteurs. Les groupes DEPHY sont des initiatives visant à promouvoir des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.
- 17 Groupements d'Intérêt Économique et Environnemental (GIEE) dans la région. Les GIEE sont des projets pluriannuels visant à modifier ou consolider les pratiques agricoles dans une optique agro-écologique, en tenant compte des objectifs économiques, environnementaux et sociaux.
- 3 389 exploitations certifiées Haute Valeur Environnementale (HVE) dont
 - o 1 561 exploitations (HVE seul) en Champagne représentant 10% des exploitations.
 - o 1 821 exploitations en Alsace représentant 52% des exploitations.
 - o 7 exploitations en Lorraine, représentant 17% des exploitations.
- 3 951 exploitations ayant obtenu la certification "Viticulture Durable en Champagne" (VDC), ce qui correspond à environ 15 136 hectares de vignes certifiées (25% des exploitations et 44% des surfaces).

³ AGRESTE

Ces chiffres montrent l'engagement croissant des viticulteurs du Grand Est en faveur de pratiques respectueuses de l'environnement, que ce soit à travers l'agriculture biologique, les certifications environnementales telles que HVE et VDC, ou la participation à des initiatives collectives pour promouvoir des pratiques durables. Ces pratiques vertueuses ont un impact financier non négligeable car elles demandent néanmoins davantage de main d'œuvre, d'équipements spécifiques et de technicité pour sécuriser la production.

1.1.2. La transformation et commercialisation des vins du Grand Est

En 2022, la production totale de vins dans la région du Grand Est s'est élevée à plus de 3,67 millions d'hectolitres, et 423 millions de bouteilles ont été commercialisées en 2023. Parmi ces chiffres, le vin de Champagne représentait la majorité avec 299 millions de bouteilles, en baisse de 8% par rapport à 2022 qui avait été une année exceptionnelle. Les ventes de vins d'Alsace ont également connu une légère baisse de 5% en un an, avec 123 millions de bouteilles commercialisées⁴ Mais avec une belle progression des Crémants. En ce qui concerne la Lorraine, la commercialisation s'élève à un million de bouteilles.

Ce secteur est représenté par :

- 390 Maisons⁵, 4200 metteurs en marché et 125 coopératives en Champagne, ainsi que 2000 exportateurs ;
- 697 metteurs en marché dont 10 coopératives et 120 producteurs-négociants en Alsace ;
- 1 coopérative et 2 négociants en Lorraine.

En 2023, le chiffre d'affaires total de la commercialisation des vins s'est élevé à plus de 6,9 Md€. La Champagne a contribué de manière significative à ce chiffre avec 6,4 Md€ de chiffre d'affaires, tandis que l'Alsace a généré environ 500 millions d'euros de ventes.

La filière viticole est vectrice d'une image forte à l'international et l'export constitue une source de création de valeur pour les exploitations du Grand Est. En effet, les marchés extérieurs étant plus rémunérateurs que le marché intérieur, le développement de l'export et des ventes à l'international permet ainsi une création de valeur économique importante pour les entreprises viticoles.

Les vins d'Alsace et de Champagne jouent un rôle significatif dans les exportations de la région Grand Est. En effet, environ 27% de la production de vins d'Alsace est destinée à l'exportation, tandis que pour la Champagne, cette proportion atteint 57% en 2023 contre 45% il y a 10 ans. Cela se traduit par un chiffre d'affaires global de 4,5 Md€ pour les exportations de vins de la région. La Champagne représente la part la plus importante avec environ 4,3 Md€ de chiffre d'affaires, suivie de l'Alsace avec 155 Millions € de CA Export ⁶ et de la Lorraine avec 23 millions d'euros. Parmi les principales destinations d'exportation, on retrouve les États-Unis (23,4% des exportations), le Royaume-Uni (11,9%) et l'Allemagne (9,8%). Cette performance à l'export confirme l'attrait international des vins de la région Grand Est et leur contribution à l'économie régionale.⁷

⁴ Rapport d'activité, CIVA 2022

⁵ Chiffres de la filière Champagne 2023

⁶ Rapport d'activité, CIVA 2022

⁷ DRM, Octobre 2022

1.1.3. La formation en lycées viticoles, en école et à l'université

Ces formations couvrent les domaines de la production, de l'œnologie et de l'élaboration, ainsi que les domaines liés au commerce et à la distribution, au droit et à la gestion d'entreprise et à l'œnotourisme, la culture et le patrimoine.

Les formations sont, selon les cas, proposées en formation initiale et/ou en formation continue accessible aux élèves, étudiants et personnes déjà en activité.

Certaines sont réalisées en partenariat entre plusieurs établissements (exemple licences professionnelles URCA/Lycée viticole d'Avize et UHA/Lycée Rouffach).

Il est à noter que le CIVA a mis en place un Pôle formation et transfert au sein du Vinopôle Alsace qui aura pour but de transférer les données RDI et techniques vers la profession viticole, développer la formation permanente des viticulteurs, soutenir la formation des futurs acteurs du vignoble et faire la promotion de la RDI vitivinicole vers le grand public. Pour se faire un consortium Formation et transfert a été créé avec un représentant de toutes les formations en Alsace.

Le Comité Champagne développe, quant à lui, un ensemble de formations destiné aux prescripteurs du Champagne en association avec la Villa Bissinger et l'école des Vins à Paris.

La formation en lycée

Deux lycées viticoles sont présents en Grand Est :

- l'Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles (EPLEFPA) des Sillons de Haute-Alsace à Rouffach dans le Haut-Rhin,
- l'EPLEFPA d'Avize dans la Marne.

Ils disposent au sein de leurs établissements un lycée viticole.

A ceux-ci s'ajoutent : le Campus Terres de l'Aube à Saint-Pouange et la Maison Familiale Rurale de Gionges qui dispensent des formations en fonction des besoins de la filière.

La formation professionnelle

A côté des lycées sont également rattachés un Centre de formation par apprentissage (CFA) agricole et Centre de formation professionnel et de promotion agricole CFPPA, proposant lui aussi des formations viticoles.

La chambre d'agriculture, l'IFV, l'Université Reims Champagne Ardenne (URCA), via l'Institut Georges Chappaz de la vigne et du vin en Champagne, proposent également diverses formations à destination des professionnels.

La formation universitaire

A l'Université, continuum "Recherche-Innovation-Transfert-Formation" est un enjeu majeur. Des formations dans le domaine Vigne et Vins sont proposées :

- En Champagne, par l'Université Reims Champagne Ardenne (URCA), via l'Institut Georges Chappaz de la vigne et du vin en Champagne. Les formations proposées par l'URCA dans les domaines liés aux industries connexes au Champagne ou dans le domaine du luxe sont également présentes et essentielles pour l'ensemble de la filière.
- En Alsace, par l'Université de Haute-Alsace et l'Université de Strasbourg

L'Ecole de Management (EM) de Strasbourg et Neoma Business School de Reims proposent également des formations dans le domaine. On peut citer la chaire Vin et Tourisme de l'EM.

L'ensemble de ces acteurs souhaitent renforcer et faire évoluer son offre de formation en structurant et développant les échanges avec le secteur professionnel pour mieux tenir compte de ses besoins, tout en répondant aux attentes sociétales.

Les diplômes

Les diplômes préparés dans ces établissements relèvent de tous niveaux, du certificat à la thèse : certificat, CAP, BAC Pro, BTS, DU, Licence Master et Doctorat englobant des formations professionnalisantes, fondamentales dans les domaines des sciences appliquées et humaines.

On peut citer par niveau (liste non exhaustive) :

CAPA – Option Vigne et Vin : Certification de Spécialisation tracteur et machine agricoles

BPA – Orientation Travaux de la vigne et vin – Support Travaux de la cave

BPA – Orientation Travaux de la vigne et vin – Support Travaux de la vigne

Bac Pro – Orientation Conduite et gestion de l'entreprise vitivinicole

Bac Pro – Orientation technicien Conseil Vente en produits alimentaires – Support Vins et Spiritueux

Certification de Spécialisation Commercialisation des vins

Certification de Spécialisation Tracteurs et machines agricoles, utilisation et maintenance

BTSA – Orientation Technico-commercial – Support Vins, bières et spiritueux

BTSA – Orientation Viticulture Œnologie

DU Management de l'œnotourisme

DU Journalisme du Vin, techniques journalistiques autour du vin

DU Wine and Law in the EU

Licence Professionnelle métiers du commerce international : commerce international des vins et spiritueux

Licence Professionnelle métiers de la vigne et du vin

Licence Professionnelle Valorisation des Agroressources, parcours Vins d'Avenir

Licence Professionnelle Commercialisation des Produits Alimentaires, parcours Marketing et Commerce du Vin

Licence Professionnelle Viticulture et Environnement,

Master Viticulture et Environnement,

Master Vins et champagne,

Master Droit du vin et des spiritueux,

Master Wine Marketing and International Trade

Master Binational Œnologie et Viticulture

Master of science Wine & Gastronomy

Chaire Vin et tourisme

Diplôme National d'œnologie ;

Formation en doctorat dans le domaine Vigne et Vins.

La formation privée

L'Académie Internationale des Vins en Alsace, structure privée propose des formations non reconnues par l'Etat pour une poursuite d'étude (ECTS non validés).

A Colmar, "Franck Thomas Formation" propose aussi des formations non diplômantes.

1.1.4. La Recherche-Développement et l'Innovation

Au niveau régional, de nombreux acteurs sont investis dans la recherche-développement et l'innovation dans le secteur vitivinicole (Figure 2).

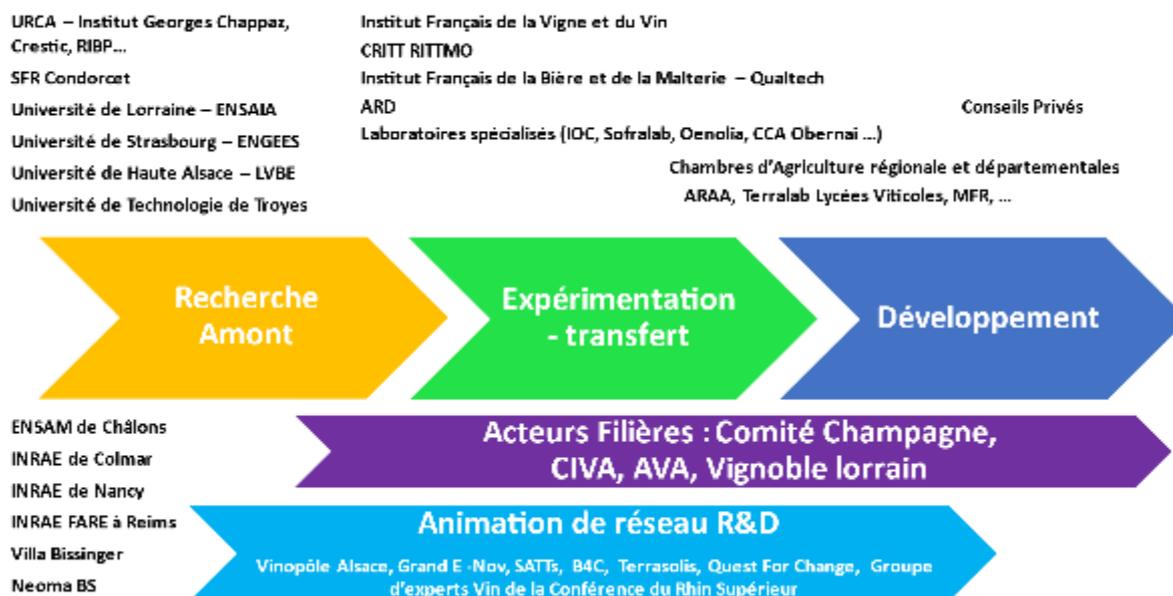


Figure 2 : Ecosystème régional des acteurs de la R&D, et Innovation pour la Vigne et le Vin

Cette offre R&D et innovation a une reconnaissance nationale et internationale reconnue à ce jour, tout en préservant une réponse de proximité.

La majorité des travaux porte sur les priorités du vignoble qui sont :

- L'adaptation au changement climatique (itinéraires techniques, matériel végétal...)
On peut citer les projets : Decade, Recpap&Dep, Origine, Pgvigne.net, Alsavine, MAGMA, VITICYCLE, CEPINNOV, GRAPEBREED4IPM, OASIS, QANOPEE...
- La gestion des dépérissements (maladies du bois, viroses, flavescences...)
On peut citer les projets : DASYS, Co-Act, Bourgeons, Lutenvi, VIVACE, JASYMPT, GPGV, Vaccivine 2...
- La qualité : QUALIMAR, QUALIVIA,
- L'attente sociétale
On peut citer le projet Repere, COPERNIC, EPSYVIN

En Alsace, le pôle R&D et innovation du Vinopôle Alsace s'appuiera sur sa feuille de route qui regroupe les priorités du vignoble alsacien. Deux grands projets sont identifiés. Le « programme AlsAdapt » qui regroupe différentes priorités du vignoble alsacien, projet en cours d'exécution actuellement. Et le projet " Gestion intégrée des maladies du bois en viticulture" en cours de construction suite à la mise en place d'un consortium dépérissement du Vignoble regroupant l'IFV, l'AVA, l'UHA, le CIVA, la CAA et l'INRAe.

En Champagne, les professionnels se sont dotés d'une feuille de route en 2022 au sein de laquelle la R&D tient une place importante et se doit de répondre à l'ambition d'une Champagne plus engagée et plus durable portée par les professionnels champenois.

1.1.5. L'œnotourisme

Avec 10 millions d'œnotouristes⁸ en France en 2016, les vignobles de Champagne et d'Alsace sont respectivement les 2^{ème} et 3^{ème} vignobles les plus visités en France, ce qui positionne la région Grand Est comme la 1^{ère} région œnotouristique de France avec près de 2,7 millions de nuitées hôtelières dans les vignobles et une fréquentation fortement internationale (40%).

Les vignobles du Grand Est offrent aux visiteurs au-delà des vins une découverte patrimoniale remarquable. Ainsi, le Vignoble de Champagne est inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 2015 et la Route des Vins d'Alsace attire chaque année de 5 à 6 millions de visiteurs assurant un taux de vente directe de 20% (le double de la moyenne française).

A une échelle plus locale, les vignobles lorrains sont également intégrés à des circuits touristiques et participent à Via Mosel, une démarche de mise en tourisme associant vin, architecture et paysage en transfrontalier.

La mise en œuvre de projets œnotouristiques ayant un intérêt régional, historique et culturel représente une réelle opportunité pour le développement économique de la Région.

1.2. Les principales organisations professionnelles au service de la viticulture du Grand Est

Les principales organisations professionnelles travaillant au service de la viticulture du Grand Est sont :

- **Le Comité interprofessionnel du vin de Champagne (Comité Champagne)**, qui rassemble les vigneron et maisons de Champagne, œuvre en faveur de la vigne et du vin, par des actions économiques, techniques, environnementales, de progrès qualitatif, d'organisation de la filière, de communication, de développement de la notoriété et de protection de l'appellation partout dans le monde ;
- **L'Union des Maisons de Champagne (UMC)** rassemble les maisons élaborant de grandes marques à partir de raisins achetés aux vigneron et issus de crus sélectionnés pour composer l'assemblage de leur marque. L'UMC est également co-gestionnaire de la filière « Champagne », avec le Syndicat Général des Vignerons, au sein du Comité interprofessionnel du vin de Champagne (Comité Champagne) ;
- **Le Syndicat Général des Vignerons (SGV)**, dont la vocation est double : défendre et préserver les intérêts du vignoble champenois, tout en accompagnant les vigneron dans la complexité de la gestion de leurs exploitations. Le SGV est également co-gestionnaire de la filière « Champagne », avec l'Union des Maisons de Champagne (UMC), au sein du Comité interprofessionnel du vin de Champagne (Comité Champagne). Depuis 2007, le SGV a été reconnu Organisme de Défense et de Gestion, lui conférant ainsi le rôle d'interlocuteur de l'INAO pour la gestion globale des AOC Champagne et Coteaux Champenois ;
- **Le Comité Interprofessionnel des Vins d'Alsace (CIVA)**, interprofession viticole dont les missions principales consistent à promouvoir les appellations des vins d'Alsace à travers le monde entier, procéder à des études prospectives à destination des metteurs en marché, coordonner ou mettre en œuvre les actions de recherche-développement vitivinicole ;

⁸ définition de l'œnotourisme : une personne ayant passé au moins une nuit en France pour un motif de loisir / vacances et ayant eu une pratique de découverte du vin et des vignobles (dégustations, visite de caves, musées, sentiers vignobles, routes des vins, villages viticoles...)

- **L'Association des Viticulteurs d'Alsace (AVA)**, syndicat viticole reconnu comme Organisme de Défense et de Gestion de l'ensemble des appellations viticoles fédérant les composants de la production viticole (viticulteurs, vendeurs de raisin, vigneron indépendants, coopérateurs...);
- **Les ODG de Lorraine (AOC Côtes de Toul, AOC Moselle, IGP Côtes de Meuse, IGP Lorraine)** regroupent les viticulteurs et vigneron pour chacune de ces indications géographiques viticoles et fédèrent leurs actions ;
- **Les Chambres d'Agriculture** en charge de diffuser et d'accompagner techniquement les viticulteurs.

1.3. Analyse AFOM (Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces) de la filière

Forces

- Vins avec une notoriété reconnue à l'international
- Appellations connues et défendues dans de nombreux pays
- Secteur des boissons en Grand Est : leader français en matière d'emploi agro-industriel
- Filière très structurée au sein des vignobles Alsacien et Champenois.
- Vignoble alsacien enherbé à 98% et production importante de vins en AB
- Coteaux, Maisons, et Caves de Champagne inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO
- Route des Vins d'Alsace qui rencontre un fort succès touristique
- Atout économique touristique pour le territoire
- Puissance commerciale du Champagne à l'export
- Forte dynamique de certifications environnementales

Faiblesses

- Concurrence des marchés extérieurs
- Décroissance du marché français
- Difficultés d'installation des jeunes et de transmission des exploitations (écart entre patrimoine et outil production)
- Manque d'attractivité des métiers, manque de main-d'œuvre qualifiée
- Nécessité de moderniser les outils de travail et d'acquérir du matériel performant, accompagné de dispositifs d'aménagement, et de travailler avec les constructeurs pour mieux s'adapter aux besoins.
- Vignobles septentrionaux sensibles aux maladies
- Besoin de poursuivre les efforts de structuration pour conforter la visibilité de l'offre œnotouristique
- Surface limitée pour le vignoble lorrain avec peu de moyens pour se structurer
- Morcellement du vignoble champenois (taille moyenne des parcelles : 12 ares, et taille moyenne d'exploitations <à 2 ha)

Opportunités

- Export : pour créer de la valeur ajoutée aux entreprises vitivinicoles
- Marchés extérieurs plus rémunérateurs que le marché intérieur
- Produire de façon efficiente tout en respectant l'environnement
- Développement de programmes d'expérimentations innovants en lien avec la viticulture et l'œnologie durable
- Développement de nouveaux modes de consommation créateurs de valeur (qualité, offres écotouristiques, nouveaux modes de consommation...)
- Essor de solutions numériques pour développer des solutions économiques et performantes
- Fort potentiel de développement pour le vignoble lorrain qui dispose de surfaces disponibles pour la plantation de vignes et l'installation de viticulteurs
- Développement de l'œnotourisme
- Evolutions des pratiques dans le cadre du changement climatique
- Mise en valeur des démarches de responsabilité sociale et environnementale différenciantes
- Promouvoir une économie circulaire visant à découpler l'activité économique de la consommation des ressources
- Promotion de la consommation responsable du vin

Menaces

- Concurrence des marchés extérieurs
- Concurrence d'autres boissons alcoolisées (bières...)
- Attentes sociétales et environnementales (pratiques vitivinicoles, consommation, réduction des intrants entraînant des impasses techniques...)
- Décroissance du marché français
- Forte inflation sur le prix des matières premières et de l'énergie
- Prix des terres en appellation Champagne et Alsace rendant difficile la transmission des exploitations
- Augmentation de la pression des bioagresseurs, mortalité, dépérissement, maladies du bois de la vigne
- Activité de pépiniéristes en déclin sur la région
- Prestations/offres œnotouristiques : concurrence internationale renforcée en direction du public œnophile
- Changement climatique
- Évolutions réglementaires contraignantes et complexes propres à chaque pays entraînant des difficultés pour développer de nouveaux marchés
- Contexte géopolitique instable engendrant des incertitudes sur les perspectives de commercialisation et d'investissement

2. BILAN DE L'AIDE REGIONALE A LA FILIERE VITIVINICOLE 2019-2021

2.1. Eléments de contexte

Le contrat de filière Viticulture du Grand Est 2019-2021 avait retenu trois priorités stratégiques. La première visait à renforcer la compétitivité et la durabilité des exploitations viticoles par l'amélioration des pratiques agricoles et la transition vers des méthodes respectueuses de l'environnement. La deuxième priorité était de stimuler les exportations en promouvant les vins du Grand Est à l'étranger et en établissant des partenariats avec les distributeurs. Enfin, la troisième priorité était de développer l'œnotourisme en valorisant le patrimoine viticole de la région et en améliorant les infrastructures touristiques. Ce contrat a permis de concentrer les efforts sur ces domaines clés et de renforcer la position de la Région Grand Est en tant que pôle viticole majeur.

En 2020, la crise sanitaire du COVID-19 a gravement affecté la filière viticole du Grand Est. Les vignobles d'Alsace, de Champagne et de Lorraine ont souffert de la fermeture des canaux de vente habituels tels que les hôtels, les restaurants, les bars et les cavistes, ainsi que des restrictions aux frontières pour les exportations.

En Alsace, les ventes de vins ont chuté de 21% au cours des cinq premiers mois de 2020 par rapport à la même période en 2019, puis elles ont enregistré une légère amélioration estivale. L'annulation des foires, événements festifs et la fermeture des bars et restaurants ont directement affecté les vignerons. Des mesures ont été prises, comme la réduction des rendements, pour limiter l'impact et résorber les stocks excédentaires.

En Champagne, les ventes ont enregistré une baisse importante d'environ 20% et le chiffre d'affaires a diminué d'environ 34% en 2020 par rapport à 2019, entraînant une perte de plus de 1,7 Md€.

En Lorraine, les pertes de chiffre d'affaires ont atteint entre 80% et 90% pour les trois appellations (IGP Côtes de Meuse, AOC Moselle, AOC Côtes de Toul) en avril 2020, en raison de la fermeture des établissements. Les viticulteurs ont utilisé les mesures d'urgence du gouvernement et ont eu recours à la distillation de crise.

La crise sanitaire du COVID-19 a ainsi fortement impacté la filière viticole du Grand Est, avec des ventes en baisse, des stocks excédentaires, des pertes de chiffre d'affaires et des perspectives économiques incertaines.

En réponse à cette crise, la Région Grand Est a mis en place un Plan de Relance (2021-2023) pour soutenir la filière viticole via cinq priorités : le rebond économique et commercial, la reconquête des marchés à l'exportation, l'accélération de la transition environnementale, la relance de l'œnotourisme et la transformation digitale. Des actions ont été mises en œuvre pour relancer l'activité de la filière via la promotion, stimuler les exportations, encourager les pratiques agricoles durables, promouvoir l'œnotourisme et adopter des outils numériques notamment destinés à la vente en ligne.

La filière viticole du Grand Est a rebondi dès 2021, avec des résultats encourageants en Champagne et en Alsace. Si le niveau de production a été affecté par les aléas climatiques, 2021 connaît un rebond exceptionnel en volume comme en valeur en termes d'expéditions. Les expéditions de Champagne ont augmenté de 32% par rapport à 2020 avec un CA estimé à 5,5 Mds d'Euros dont 3,5 Mds à l'export. En Alsace, les ventes ont progressé de 15% par rapport à 2020.

En 2022, la production a été très bonne en Champagne et meilleure en Alsace qu'en 2021 malgré des épisodes localisés de grêle et la sécheresse. Les expéditions ont quant à elles été exceptionnelles en Champagne avec 326 millions de bouteilles en 2022 dont 57 % à l'export et un chiffre d'affaires qui dépassent les 6 milliards d'euros et continuent de progresser en Alsace en volume, +1,2% par rapport à 2021, portées par les ventes en France et les Crémants.

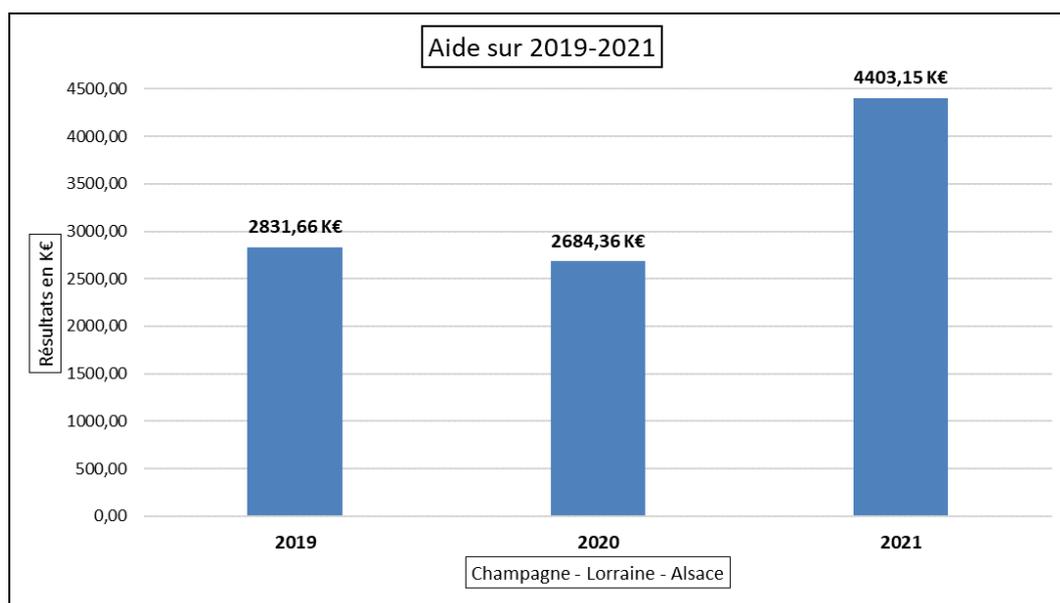
Les mesures prises au niveau national et régional pour soutenir la filière ont permis aux vignobles du Grand Est de rebondir, mais des défis importants subsistent notamment pour s'adapter au changement climatique, réussir les transitions économique, sociale et environnementale et conquérir de nouveaux consommateurs.

2.2. Bilan de l'action régionale

2.2.1 Bilan 2019-2021

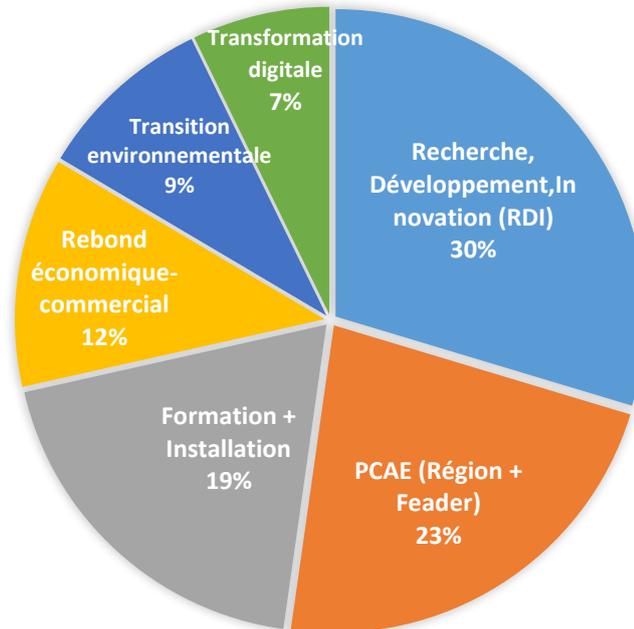
Ce bilan reprend les aides octroyées à la fois dans le cadre du Contrat de filière Viticulture du Grand Est 2019-2021 et dans celui du plan de relance 2021-2023 pour la période 2019-2021.

Au cours de la période 2019-2021, la Région a alloué un total de 9,9 millions d'euros d'aides aux vignobles du Grand Est représentant 1 115 dossiers.



L'axe 1 du contrat de filière portant sur la compétitivité et la durabilité des exploitations, a mobilisé 7,5 millions d'euros, soit 75% du budget total. Voici un aperçu des différents programmes et montants alloués dans le cadre de cet axe :

COMPÉTITIVITÉ ET DURABILITÉ DES EXPLOITATIONS VITICOLES



- Rebond économique et commercial : 101 K€ ont été accordés à 16 dossiers notamment dans le cadre des dispositifs "Promotion des Productions régionales" et "Eco Viti Pass » et 800 K€ ont été octroyés au CIVA pour son plan Rebond post-Covid.
- Transition environnementale : 692 K€ ont été alloués à 296 dossiers pour soutenir des initiatives telles que la viticulture bas carbone (projet COPERNIC), les investissements en faveur des pépiniéristes, la Ferme du Futur ou encore la certification Viticulture Durable de Champagne.
- PCAE (Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles) cofinancé par la Région avec les fonds européens FEADER : 787 K€ ont été répartis entre 237 dossiers pour soutenir des projets d'investissement viticoles.
- RDI (Recherche, Développement et Innovation) : 2,2 millions d'euros ont été attribués à 24 dossiers dans le cadre de dispositifs tels que "Soutenir le Progrès", « RDI Grandes Entreprises », « Entreprises Primo-Innovantes ».
 - Parmi ces projets, on peut citer notamment, le projet VITEST (projet de recherche pour lutter contre les maladies de la vigne) pour 1 M€, le projet Qualimar (visant à améliorer la qualité sanitaire de la vendange) pour 250 K€, Viticycle (suivi des cycles de l'azote, de l'eau et du carbone) pour 160 K€ ou encore l'aide à la lutte contre la flavescence dorée pour près de 84 K€.
- Transformation digitale : 535,5 K€ d'aides ont été accordées à 164 dossiers pour soutenir la transition numérique dans le secteur viticole.
- Formation : 1,3 million d'euros ont été alloués à 36 dossiers pour soutenir les lycées viticoles et la formation des demandeurs d'emplois.
Installation : 107,8 K€ ont été attribués à 125 dossiers pour soutenir l'installation, le suivi post-installation et l'aide régionale à l'installation en agriculture et la Dotation Jeune Agriculteur (DJA).

L'axe 2, relatif à l'exportation, a mobilisé 1,4 million d'euros soit 14% du total de l'aide régionale représentant 193 dossiers. Ces aides ont visé notamment la réalisation de diagnostics et ciblage de marchés dans le cadre du dispositif Be Est Export, des actions post-diagnostics, le soutien à la zone de la Booster Zone Rhénane, le recrutement de VIE (Volontariat International en Entreprise) et la participation à des salons et à la prospection internationale.

L'axe 3, consacré à l'œnotourisme, représentait 11% du budget total avec 1,1 million d'euros utilisés pour soutenir 23 dossiers. On peut citer notamment l'appel à projets caves touristiques pour près de 355 K€, l'aide à la Mission Coteaux, Caves et Maisons en Champagne à hauteur de 285 K€ ou encore les opérations de promotion et de communication de la filière « œnotourisme et gastronomie » pour 181 K€.

2.2.2 Bilan du plan stratégique de relance 2021-2023

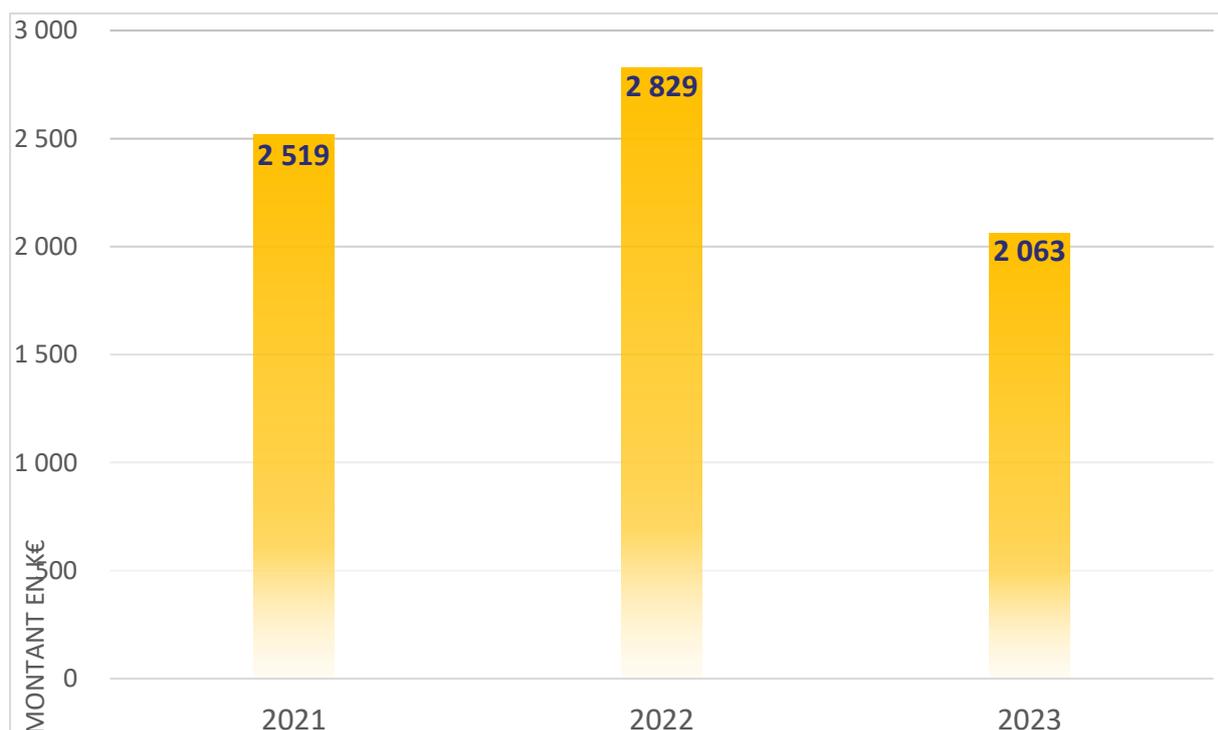
Pour aider la filière viticole à affronter les répercussions économiques et sociales de la crise sanitaire, la Région Grand Est a proposé un Plan stratégique de relance des vignobles du Grand Est, articulé autour de 5 priorités qui sont :

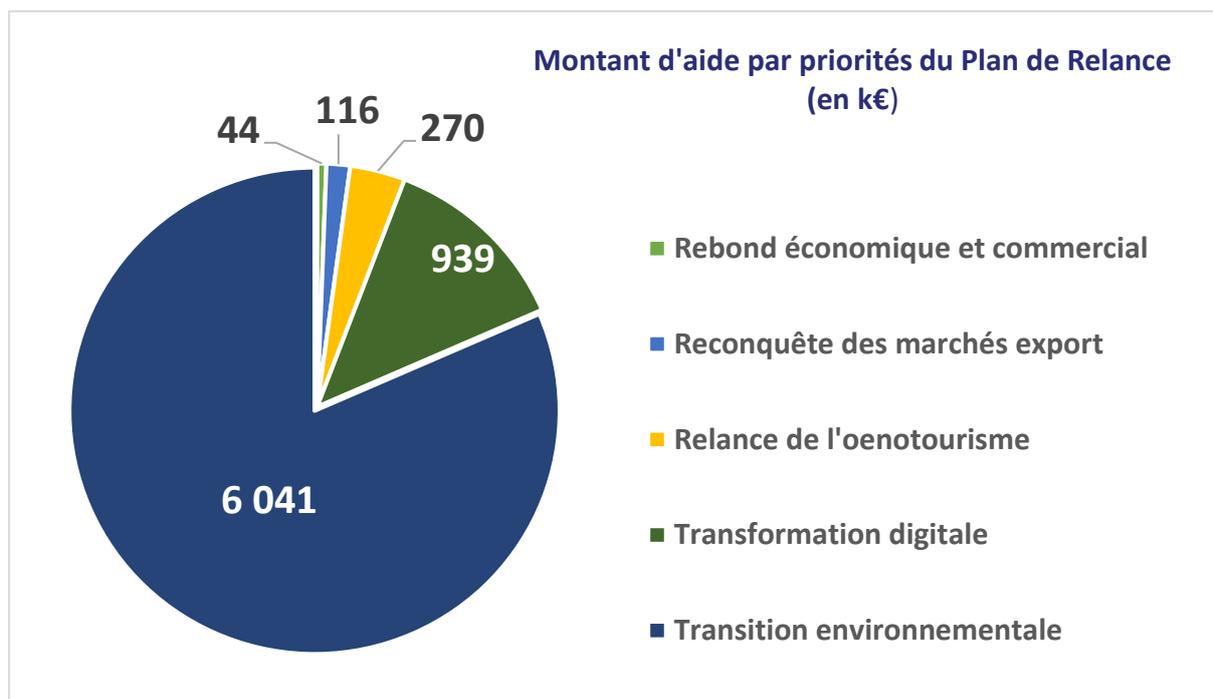
1. Le rebond économique et commercial ;
2. La reconquête des marchés export ;
3. L'accélération de la transition environnementale des vignobles ;
4. La relance de l'œnotourisme ;
5. La transformation digitale.

Ce plan renforce les enjeux du contrat de filière viticulture adopté en mars 2019 : compétitivité et durabilité des exploitations viticoles, promotion des vins du Grand Est notamment à l'export et œnotourisme.

Le bilan du plan stratégique de relance reprend les aides octroyées pour la période 2021-2023.

Au cours de cette période, la Région a alloué un total de 7,41 millions d'euros d'aides aux vignobles du Grand Est représentant 2 350 dossiers.





Les 7,41 M€ d'engagés sont répartis comme suit selon les axes et par vignobles :

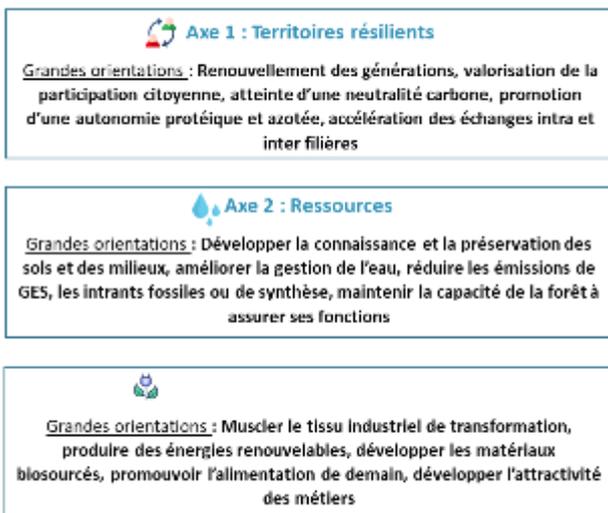
- Le rebond économique et commercial : 44 k€
Dispositifs de Promotion des productions agricoles et l'Eco Viti Pass
- La reconquête des marchés export : 116 k€
Booster Zone Rhénane, salons et prospections à l'internationales, VIE
- L'accélération de la transition environnementale des vignobles : 6 041 k€
PCAIE, Soutenir le Progrès, VDC, projet Copernic, Lutte biologique
- La transformation digitale : 939 k€
Accompagnement dans la maîtrise du digital
- La relance de l'oenotourisme : 270 k€
AAP Caves touristiques

3. UNE STRATÉGIE RÉGIONALE BASÉE SUR 4 ORIENTATIONS

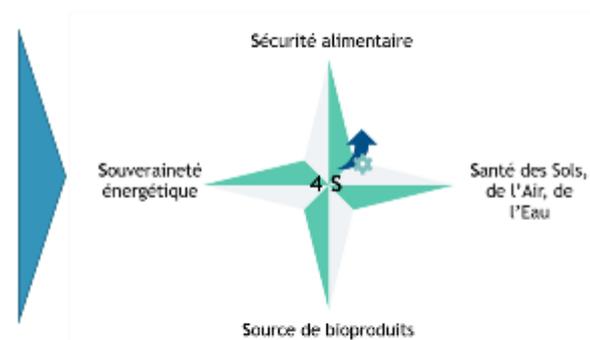
La Région Grand Est a partagé avec les acteurs du territoire une ambition commune, « Ambition 2030 » afin de déployer une stratégie globale, de la production à la valorisation. L'objectif principal est d'accélérer les transitions dans le secteur de l'économie du vivant qui intègre l'agriculture, la viticulture, la forêt et la bioéconomie, en prenant en compte les grands enjeux de l'agriculture de demain :

- la sécurité alimentaire ;
- la souveraineté énergétique, tout en visant la neutralité carbone ;
- la préservation de la santé des milieux (des sols, de l'air et de l'eau) pour sécuriser les productions dans un contexte de changement climatique ;
- le développement de produits biosourcés ;

3 axes de travail fixant des orientations stratégiques ...



... permettant de répondre simultanément aux 4 grands enjeux de demain que sont les 4 S ...



... pour atteindre la triple performance environnementale, sociale et économique. 

C'est dans ce cadre et sur la base du constat établi sur la situation de la viticulture du Grand Est mais aussi compte tenu des spécificités et des besoins propres de chaque vignoble, que la politique régionale d'accompagnement de la filière vitivinicole a été définie, basée sur 4 orientations principales :

- Favoriser le **renouvellement des générations, la formation et l'attractivité des métiers**
- Soutenir la **Recherche-Développement et l'Innovation** pour faciliter l'adaptation au changement climatique et la transition agro-écologique
- Accompagner la triple **performance environnementale sociale et économique** des exploitations viticoles
- Aider au développement de l'aval : **export, promotion, œnotourisme**

En complément, pour accompagner les actions et défendre les intérêts de la filière au niveau Européen, la Région Grand Est a décidé d'adhérer à l'Assemblée des Régions Viticoles d'Europe (AREV). Forte de sa double représentativité (élus des Régions et représentants des organisations professionnelles) l'AREV combine ses forces en tenant compte des deux perspectives et entretient un dialogue direct avec les Institutions Européennes.

3.1. ORIENTATION 1 : Favoriser le renouvellement des générations, l'attractivité des métiers et la formation

La filière viticole est affectée par le vieillissement des chefs d'exploitation et des salariés. Elle doit faire face au défi du renouvellement des générations et travailler à une meilleure attractivité des métiers de la vigne et du vin.

Cette orientation se décline en 4 priorités d'actions :

- Faciliter l'installation de nouveaux viticulteurs,
- Améliorer l'image des métiers de la vigne et du vin,
- Accompagner l'équipement des lycées viticoles,
- Renforcer et diversifier l'offre de formation en lien avec les besoins de la filière.

3.1.1. Faciliter l'installation de nouveaux viticulteurs

Des nouvelles modalités d'intervention régionale sont mises en œuvre pour l'aide à l'installation en agriculture et viticulture en cofinancement de la nouvelle programmation de la politique agricole commune européenne:

- Aide à l'Installation en Agriculture (AIA) pour les candidats de 40 ans au plus,
- Aide à l'Installation du Nouvel Agriculteur (AINA) pour les candidats de 41 à 50 ans,

D'autres outils sont également mobilisables pour accompagner l'installation : conseil à l'installation, suivi post installation, outil de portage temporaire du foncier afin de faciliter l'installation hors cadre familial en accompagnant le portage d'exploitation (foncier, bâtiments, cheptels, stocks, droits à produire...).

La Région participera, aux côtés de l'Etat, à la mise en place d'une organisation renouvelée avec la préoccupation d'une logique de parcours de formation et la poursuite du copilotage Etat-Région et de la concertation avec les organisations professionnelles.

Cette démarche intégrera :

- le sujet de l'orientation des publics en formation initiale,
- la formation initiale ou non,
- la transmission des exploitations et l'installation des agriculteurs,
- la formation continue des actifs.

3.1.2. Améliorer l'image des métiers de la vigne et du vin

Afin d'assurer le renouvellement des générations, la filière se doit de renforcer l'attractivité de ses métiers aussi bien ceux de la vigne que ceux du vin, de sa production à sa commercialisation.

Plusieurs outils ou dispositifs régionaux sont mobilisables pour promouvoir les métiers et diffuser l'information sur ces secteurs. Les actions de promotion portées par les acteurs de l'orientation ou les professionnels peuvent bénéficier d'un soutien financier de la Région.

Un comité constitué des représentants des filières de l'agriculture, de la viticulture et de la sylviculture a été constitué pour élaborer un plan d'actions régional de promotion des métiers et des formations de l'économie du vivant dans le but de coordonner les actions des différents porteurs de projets.

3.1.3. Accompagner l'équipement des lycées viticoles

Le programme Lycées Agricoles 2030 d'investissement dans les exploitations des 13 établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole du Grand Est est l'un des leviers d'attractivité des métiers de l'économie du vivant, pour les publics en formation et plus largement pour les territoires. Il a pour objectifs de :

- Faire des exploitations des lycées agricoles des fers de lance de l'innovation régionale dans le domaine agricole et les positionner en pôles d'excellence et en vecteurs d'accélération des transitions des systèmes agricoles ;
- De contribuer à la reconquête des effectifs dans les filières agricoles. L'enseignement agricole doit pouvoir donner aux élèves la vocation du métier.

3.1.4. Renforcer et diversifier l'offre de formation

Le Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) 2023-2028 est une feuille de route partagée par la Région, l'Etat et les partenaires sociaux, présentant les actions à mettre en œuvre en termes de formation professionnelle et d'orientation dans le Grand Est pour anticiper et répondre aux besoins en compétences des territoires et des entreprises.

La déclinaison opérationnelle et sectorielle du CPRDFOP est le Contrat Objectifs Territorial (COT) qui est un outil de concertation entre les financeurs de formations en matière de promotion des métiers et des formations professionnelles (initiale par voie scolaire, initiale par apprentissage, continue).

Le COT agriculture/viticulture/métiers du paysage est en cours de renouvellement, avec une volonté réaffirmée de poursuivre le partenariat avec les représentants des professions pour répondre aux besoins en compétences attendus, de renforcer l'attractivité des métiers et ceci au plus proche des territoires.

Les objectifs sont de renforcer l'accessibilité à la formation, favoriser la montée en compétences des publics éloignés de l'emploi, répondre aux besoins en compétences des territoires dans le cadre de future reprise ou installation, favoriser le sourcing des formations qui peinent à recruter, monter des opérations dédiées d'attractivité des métiers/et d'accompagnement de parcours de formation en mobilisant le partenariat local et le lien avec les professionnels viticoles.

3.1.5. Projet phare de l'ORIENTATION 1

La Région a développé une plateforme régionale Orient'EST qui propose un ensemble de ressources pour informer sur les métiers, les formations et les secteurs professionnels.

Elle rassemble en un seul et même site internet des services dédiés aux professionnels de l'orientation, de la formation, de l'insertion, de l'emploi et de l'évolution professionnelle en Grand Est ainsi qu'à leurs bénéficiaires.

Les professionnels sont prêts à s'investir dans cet outil qui constitue une information de premier niveau vis-à-vis d'un public cible orienté vers les jeunes et peu expérimentés. Ils pourront alimenter la plateforme avec des informations sectorielles spécifiques à leurs vignobles et en établissant des passerelles avec leurs propres outils numériques.

En complément, compte tenu des pénuries de main d'œuvre qualifiée pour assurer une production viticole de qualité en Champagne, les professionnels de ce vignoble souhaitent mettre en place un projet structurant en 2 étapes :

- Etablir sur 2025-2026 un diagnostic précis des besoins en main d'œuvre (quantité et qualification) et le relier à l'offre de formation pour la faire évoluer en fonction des besoins.
- Développer un outil interprofessionnel innovant pour valoriser les métiers salariés et faciliter l'intégration dans la formation et l'emploi au sein des entreprises de la filière.

3.1.6. Objectif/ Engagement commun de l'ORIENTATION 1

Engagement : Promouvoir des ambassadeurs-drices métiers pour mettre en avant les opportunités de carrière dans la filière vitivinicole.

Être Ambassadeur-drices Métiers, c'est apporter des réponses concrètes aux questions des jeunes sur leur avenir professionnel et ainsi contribuer à élargir et éclairer les choix d'orientation pour les publics scolaires, du collégien à l'étudiant.

Au travers Orient'Est les interprofessions du Grand Est s'engagent à promouvoir et alimenter la plateforme pour promouvoir l'attractivité des métiers et la formation professionnelle.

Objectif : enrayer la chute du nombre d'exploitants

La chute du nombre d'exploitants et d'exploitations en viticulture est un problème complexe qui peut être attribué à divers facteurs tels que la concurrence mondiale, les changements climatiques, les maladies de la vigne, les coûts de production élevés et la réglementation.

Mise en place d'indicateurs de suivi pour mesurer le nombre d'exploitants.

| Vignobles | 2019 | 2023 | Variation |
|-----------|------------------|------------------|-----------|
| | nb d'exploitants | nb d'exploitants | |
| Alsace | 3 734 | 3 033 | -23,11% |
| Champagne | 16 171 | 16 204 | 0,20% |
| Lorraine | 39 | 38 | -2,63% |

3.2. ORIENTATION 2 : Soutenir la recherche-développement et l'innovation pour s'adapter au changement climatique et la transition agro-écologique

Les acteurs viti-vinicoles en Grand Est avaient partagé une première feuille de route RDI commune dans le cadre du contrat de filière Viticulture du Grand Est en lien avec le SRDEII (Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation).

L'objectif d'une telle feuille de route est de proposer des orientations partagées pour un soutien régional pertinent au regard des besoins exprimés par « le terrain » et des grandes orientations stratégiques de la Région Grand Est en matière de Recherche, Développement et Innovation.

Dans le SRDEII 2022-2028, la Région Grand Est vise 5 grandes orientations dont celle d'apporter des réponses aux transitions et accélérer plus spécifiquement la transition environnementale des entreprises du Grand Est notamment en accompagnant des pratiques agricoles plus vertueuses.

La filière partage la vision régionale de l'innovation et de l'expérimentation comme un outil de développement permettant au monde viti-vinicole régional de répondre aux enjeux de compétitivité et de développement durable dans un contexte de changement climatique et d'attentes sociétales fortes.

Les professionnels des 3 vignobles du Grand Est ont ainsi élaboré une feuille de route collective (voir annexe) qui reprend les grands enjeux et exprime les besoins de la filière en termes de Recherche et Développement auxquels la vitiviniculture régionale doit faire face ainsi que les actions à mettre en face de manière collective ou de manière spécifique à chaque vignoble lorsque c'est nécessaire.

Cette feuille de route se décline en 3 axes :

- Maintenir un vignoble pérenne
- Soutenir une vitiviniculture responsable en vue de produire des raisins et des vins de qualité
- Créer 2 centres de recherche, développement, innovation au cœur des vignobles et favoriser les transferts de connaissances et l'appropriation des innovations par les professionnels

3.2.1. Projets phares de l'ORIENTATION 2

Les vignobles du Grand Est portent des projets ambitieux en matière de RDI et de transferts de connaissance pour l'adaptation au changement climatique et favoriser la transition agro-écologique.

En Alsace, le vignoble souhaite faire évoluer la Commission Technique du Vignoble alsacien vers un pôle d'excellence, le Vinopôle Alsace permettant de mieux connecter la stratégie professionnelle viticole alsacienne et les stratégies RDI portées par les instituts présents sur le site du Biopôle de Colmar. Il s'agira de créer de nouvelles alliances entre acteurs de la RDI viti-vinicole, du transfert et de la formation.

Après la concrétisation du projet de serre de prémultiplication du végétal QANOPÉE, situé dans l'Agglomération d'Épernay et destinée à préserver le matériel végétal et sécuriser l'approvisionnement des pépinières, le vignoble champenois a pour ambition d'étendre son centre de recherche et développement avec des moyens supplémentaires et une nouvelle Maison de la Champagne au cœur d'Épernay afin de relever les défis d'adaptation au changement climatique de la vigne et du vin.

3.2.2. Objectif/ Engagement commun de l'ORIENTATION 2

Engagement : Concertation entre vignobles sur les projets émergents

Les vignobles s'engagent à poursuivre leurs efforts de concertation avec un regard croisé sur les projets de RDI. La possibilité de réaliser des projets communs en fonction d'une thématique et d'une problématique devra être recherchée pour chaque projet.

Objectif : Développer le transfert de connaissances entre vignobles

Le transfert de connaissances entre vignobles est un moyen efficace de promouvoir l'innovation, d'améliorer les pratiques de gestion et de renforcer la compétitivité du secteur viticole. Il peut contribuer à améliorer la compétitivité du secteur et à relever les défis auxquels il est confronté.

Il s'agira d'encourager la collaboration entre la recherche et la pratique, valoriser les savoirs traditionnels, promouvoir la recherche participative, utiliser les Technologies de l'Information et de la Communication pour faciliter le transfert de connaissances, d'encourager les visites de vignobles, d'organiser des ateliers, créer des réseaux de viticulteurs...

Un bilan sera réalisé sur les actions de transfert de connaissances sur la période du Contrat de filière.

3.3. ORIENTATION 3 : Accompagner la triple performance environnementale, sociale et économique des exploitations viticoles

La viticulture doit répondre au triple défi environnemental, social et économique. Tout en veillant à préserver le potentiel quantitatif et qualitatif de la récolte, l'exploitant viticole doit veiller à la sécurité des opérateurs de la filière, des consommateurs, et des populations riveraines du vignoble. Il lui faut adapter ses pratiques au changement climatique et minimiser leur impact sur l'environnement, réduire la pénibilité des travaux tout en maîtrisant les coûts de production.

Cette orientation se décline en 3 priorités d'action :

- Prioriser les investissements productifs liés aux enjeux environnementaux
- Encourager l'intégration de parcours de transformation
- Accélérer le changement des pratiques viticoles

3.3.1. Prioriser les investissements productifs liés aux enjeux environnementaux

Dans le cadre de la mise en œuvre de la programmation de la Politique Agricole Commune 2023-2027, et dans la continuité du Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles (PCEA) 2014-2022, la Région met en œuvre la mesure Investissements productifs agricoles dits « on farm » à travers des dispositifs appelés IPAGE « Investissements pour la Performance des exploitations Agricoles du Grand Est ».

Le dispositif IPAGE végétal (productions végétales et agroéquipements) est décliné sous la forme d'aides aux investissements pour l'amélioration de la triple performance des exploitations agricoles et l'accélération des transitions dans les filières. L'objectif est de pérenniser les exploitations et la durabilité des systèmes. Il vise le soutien aux investissements en faveur de la biodiversité, de la qualité des sols, de l'air, des eaux, et des améliorations des conditions de travail des agriculteurs et leurs salariés.

Décliné sous forme d'appel à projet, l'IPAGE végétal pourrait être organisé en deux volets :

- **Volet 1 : Multi performance dans les filières végétales** : ce volet a pour finalité le soutien aux filières végétales spécialisées et à enjeu régional au travers d'une liste de matériels performants visant la durabilité et l'attractivité des secteurs.
- **Volet 2 : Réduction des impacts environnementaux et climatiques** : ce volet a pour objectifs d'améliorer les transitions dans les exploitations, de permettre la durabilité des exploitations et d'améliorer la protection de la ressource en eau, la qualité de l'air et des sols. Ceci se traduit par une liste de matériels favorisant les pratiques agroécologiques.

3.3.2. Encourager l'intégration d'un parcours de transformation

Cette priorité mettra en œuvre l'engagement des vignobles dans une démarche de Responsabilité sociale des Entreprises.

- **La Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)**

La Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) est un sujet émergent dans les filières viticoles, comme prolongement logique des démarches de progrès environnementaux, mais également comme une opportunité de structurer un ensemble d'initiatives sociétales existantes. L'engagement dans une telle démarche permet aux exploitations de contribuer aux enjeux du développement durable en alliant responsabilité sociale et environnementale tout en restant économiquement viables.

Cette démarche permet en outre de faciliter l'accès à de nouveaux financements, les banques et les investisseurs étant de plus en plus attentifs à la portée éthique et durable des activités et des actions menées par les entreprises.

En parallèle, le déploiement du cadre européen de la taxonomie verte (classification standardisée des activités économiques contribuant substantiellement à la réalisation d'objectifs environnementaux selon des critères scientifiques) et de la directive européenne CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) renforce progressivement les obligations de reporting extra-financier. Même si les grandes entreprises sont les premières concernées, l'approche "chaîne de valeur" de la RSE implique que l'ensemble des acteurs de la filière soient à terme impactés.

Face à ce sujet complexe, il est impératif d'avoir une approche progressive d'acculturation, de convergence des démarches et de simplification pour les opérateurs.

L'objectif partagé autour de cette thématique est la structuration d'une démarche RSE autour de deux volets :

- Une démarche collective à structurer dans les vignobles tenant compte des spécificités de chacun avec pour intention commune de faire progresser la filière en impliquant les industries connexes et les partenaires pour faire rayonner le Grand Est
- Une mesure d'aide individuelle permettant de sensibiliser le plus grand nombre de professionnels à l'importance de la valorisation des actions déjà engagées sur l'exploitation mais aussi de la mise en place d'actions nouvelles dans le sens d'une amélioration continue de la responsabilité sociétale des exploitations.

3.3.3. Accélérer le changement des pratiques viticoles

Cette priorité vise la transition des vignobles vers des systèmes et des pratiques durables, respectueuses des sols, de l'air, de l'eau et de la biodiversité.

Dans un objectif de développement d'une viticulture bas carbone, les exploitations viticoles peuvent s'orienter vers le programme Climaxion porté par l'ADEME et la Région Grand Est pour agir en faveur de la transition écologique et énergétique du territoire dans une logique d'économie circulaire. Il s'agit d'un programme unique qui accompagne les collectivités, les entreprises, les associations, les bailleurs sociaux, les professionnels du bâtiment et les particuliers dans leurs démarches éco-responsables. Cette transition doit concourir à atteindre les objectifs du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) qui renforce dans la durée les orientations déjà engagées en se fixant l'objectif de devenir une région à énergie positive et bas carbone à horizon 2050.

En complément du dispositif IPAGE végétal qui permet d'investir dans du matériel performant visant la durabilité des exploitations et d'améliorer la protection de la ressource en eau, la qualité de l'air et des sols, d'autres outils permettent de répondre aux enjeux de restauration de la biodiversité et des ressources en eau en contribuant au développement d'une viticulture à bas niveau d'intrants.

C'est l'objectif par exemple de l'Appel à Projets Trame Verte et Bleue (AAPTVB) initié collectivement en 2017 par la Région, les Agences de l'Eau et l'Etat, a pour objectif de soutenir des projets globaux et multi-partenariaux de préservation et de reconquête des continuités écologiques par l'implantation de haies, murets, vergers, mares du région Grand Est. Les 3 vignobles du Grand Est sont particulièrement concernés par des espèces thermophiles menacées (faune et flore). Au-delà de la reconquête de la biodiversité, ces projets permettent de communiquer positivement localement, réduire l'érosion et le transfert de phytosanitaires.

En complément, des dispositifs spécifiques pour favoriser la construction de murets en pierre sèche et encourager la plantation de haies entre les parcelles par les viticulteurs viennent renforcer les mesures en faveur de la biodiversité.

De plus, dans le cadre de sa stratégie Bioéconomie, la Région Grand Est a élaboré avec les acteurs du territoire un contrat de filière biointrants avec pour ambition de faire de la Région Grand Est la 1ère région d'expérimentation et de production d'intrants biosourcés à horizon 5-7 ans pour les cultures végétales, notamment les grandes cultures (céréales, betteraves, colza) et la vigne et pour objectif que 80% des agriculteurs ont expérimenté sur leur exploitation au moins un biointrant d'ici 2027. Il est ainsi nécessaire de poursuivre le développement de la lutte biologique par confusion sexuelle sur les surfaces viticoles afin de réduire fortement le recours aux insecticides dans les vignobles où cette technique est encore trop peu utilisée.

La Région Grand Est, en partenariat avec l'Etat, la Chambre d'Agriculture et Bio en Grand Est, soutient également le développement de l'agriculture biologique au travers de son Plan Bio du Grand Est 2023-2027 qui concilie environnement, santé humaine et biodiversité. Concernant la viticulture, les objectifs 2023-2027 sont les suivants :

- Améliorer les performances agronomiques, environnementales et économiques de la viticulture biologique en Grand Est ;
- Développer la valorisation des raisins avec les coopératives et les négociants ;
- Développer les filières de valorisation des sous-produits viti-vinicoles et répondre aux demandes et besoins en marcs bio et pépins de raisins bio ;
- Augmenter la notoriété des vins et champagnes bio du Grand Est auprès des prescripteurs et des consommateurs ;
- Améliorer la distribution des vins et champagnes bio du Grand Est et notamment dans notre bassin de consommation ;
- Initier et accompagner les initiatives collectives de transformation et commercialisation de produits viti-vinicoles ;
- Maintenir et pérenniser la conversion bio dans un contexte d'aléas climatiques renforcé.

L'objectif du plan est de passer de 8 349 ha de vignes bio en 2022 à 10 600 ha en 2027.

3.3.4. Projet phare de l'ORIENTATION 3

Création d'un outil commun de partage d'informations et d'expériences sur la RSE afin d'aider les entreprises viticoles à intégrer les principes de la RSE dans leurs pratiques et à améliorer leur performance globale. Cela peut se faire par le biais de formations, d'ateliers, de publications et d'autres moyens de communication communs aux vignobles.

3.3.5. Objectif/ Engagement commun de l'ORIENTATION 3

Engagement : Mise en place de démarches RSE en Grand Est

En encourageant l'engagement de la profession viticole à la mise en place de démarches RSE en Grand Est, il est possible de promouvoir des pratiques responsables et durables dans le secteur viticole de la région et de renforcer la compétitivité des entreprises viticoles.

Objectif : Mesurer le nombre d'entreprises viticoles engagées dans la démarche RSE

La mise en place d'actions permettra de faire entrer le plus de viticulteurs possible dans la démarche RSE et de promouvoir des pratiques responsables et durables dans la filière viticole.

L'objectif principal est de viser la sensibilisation de 100 % des viticulteurs du Grand Est d'ici 2027.

Les indicateurs de suivis seront définis dans le cadre du travail technique encore nécessaire pour élaborer les modalités d'accompagnement régional des démarches RSE.

3.4. ORIENTATION 4 : Aide au développement de l'Aval : export, promotion, œnotourisme

Dans un contexte de baisse structurelle de la consommation de vin en France, -70% en 60 ans d'après l'INSEE, des relais de croissance sont à trouver notamment à l'export dont la part dans les volumes et le chiffre d'affaires continue de croître pour les vignobles du Grand Est.

Le développement de l'aval de la filière doit permettre de contribuer à la croissance économique, à la création d'emplois et à la durabilité environnementale.

3.4.1. Développement de nouveaux marchés à l'international :

Afin d'accompagner au mieux les entreprises de la filière à l'export, la Région Grand Est leur propose d'intégrer un parcours Export Grand Est. Ce parcours s'adresse aussi bien aux néo ou primo-exportateurs, qu'aux exportateurs par opportunité ou encore aux exportateurs aguerris. Il comprend une phase préparatoire permettant d'établir un diagnostic de maturité et de cibler les marchés, puis une phase opérationnelle avec un accompagnement personnalisé et la mise en œuvre d'actions.

Le soutien régional à l'export se décline également en aides aux salons ou missions à l'internationale.

3.4.2. Promouvoir les vins des vignobles du Grand Est

En matière de promotion, la Région Grand Est, est également en mesure d'accompagner l'organisation de manifestations locales ou la réalisation de plan de communication portées par les structures représentatives de la filière au travers de son dispositif Promotion des productions agricoles.

Par ailleurs, la nécessité de participer au salon Wine Paris/ VINEXPO Paris étant unanimement défendue par l'ensemble des professionnels, la poursuite d'un soutien régional à ce salon sera étudiée avant l'édition 2025.

La Région Grand Est intègre aussi la dimension vitivinicole dans son plan de coopération internationale et s'emploiera à porter les intérêts de la filière dans ce cadre.

3.4.3. Accompagner l'aménagement des infrastructures œnotouristiques

Le Schéma Régional de Développement du Tourisme (SRDT) 2023-2028 organise les actions en matière de structuration de l'offre et d'attractivité autour de 6 filières thématiques attractives et différenciantes pour le tourisme régional dont la thématique Œnotourisme et gastronomie, dans la continuité du schéma précédent. Néanmoins, la nouvelle stratégie vient mettre à jour la réponse régionale au regard des évolutions du contexte marqué, en particulier, par le développement des flux touristiques de proximité, par des enjeux climatiques et environnementaux, par les crises énergétiques et économiques impactant les moyens financiers des ménages et par des tensions ponctuelles mais croissantes entre développement touristique et qualité de vie des résidents.

Dans ce contexte et en cohérence avec le SRDT, les objectifs et axes de travail en matière de développement de l'œnotourisme visent à :

- consolider la part de l'œnotourisme dans l'activité des entreprises viticoles ;
- conforter ce secteur en accompagnant son développement, sa diversification et la montée en gamme des offres ;
- accompagner les prestataires dans la transition vers des offres plus durables ;
- promouvoir le Grand Est comme une destination œnotouristiques qualitative et durable en capitalisant sur les marques Champagne, Alsace, Lorraine.

3.4.4. Projets phares de l'ORIENTATION 4

Cité Internationale des Vins d'Alsace

La Cité Internationale des Vins d'Alsace est un outil qui vise à promouvoir le patrimoine viticole et culturel du vignoble Alsacien. Il a pour objectif de valoriser les vins, les vigneronns et leur savoir-faire, en proposant aux visiteurs une expérience immersive et interactive autour du vin et de la culture alsacienne.

Ce projet s'inscrit dans une démarche de développement durable et de promotion des pratiques responsables dans la filière viticole alsacienne.

L'ouverture au public est prévue en 2028.

Mais dès 2025, les Vins d'Alsace seront partenaires Gold du pavillon France à l'expo universelle d'Osaka en partenariat avec la Région Grand Est. L'exposition qui se tiendra entre avril et octobre 2025 au Japon, sera une très belle vitrine pour le vignoble avec pour objectifs de renforcer la visibilité et l'attractivité du vignoble et de promouvoir la future Cité Internationale des Vins d'Alsace.

Evènement de prestige « Champagne » négoce et vigneronns

La filière Champagne a l'ambition de réaliser et médiatiser un évènement de prestige en Champagne à destination de consommateurs finaux de Champagne.

La 1ère occurrence aurait lieu en juin 2026, avec comme objectifs de :

- renforcer l'image prestigieuse du Champagne, qui le met à distance de ses concurrents (image) ;
- consolider la connaissance et l'imaginaire autour de son origine géographique (œnotourisme) ;
- pour in fine créer une préférence Champagne solide et durable (consommation).

Il s'agit d'un projet d'une ampleur inédite sur un sujet de communication événementielle au niveau interprofessionnel, répondant au besoin de faire perdurer la désirabilité du Champagne face à des enjeux très présents : concurrence des effervescents concurrents en France et à l'étranger, nécessité d'expliquer les raisons rationnelles d'un positionnement prix élevé, réaffirmer l'origine Française du Champagne pour éviter la confusion, investir en matière de communication au niveau de l'appellation, pas juste de chaque marque individuelle, pour porter les grands comme les petits opérateurs.

Salon des vins de Lorraine

Il s'agira d'organiser pour la première fois en Lorraine un salon viticole afin de mettre en avant les vins des vignobles lorrains.

3.4.5.Objectif/ Engagement commun de l'ORIENTATION 4

Développer les ventes et améliorer la performance à l'export.

Objectif : Mesure d'indicateurs de suivi concernant :

- L'évolution des ventes en volume / en valeur

| Evolution des Ventes à l'export (2022vs2023) | Alsace | Champagne | Lorraine |
|---|---------------|------------------|-----------------|
| En volume | -6,60% | -8,2% | NC |
| En valeur | -2,4% | 1,6% | NC |

- La répartition des ventes France / export

| Répartition des ventes en % | France | Export |
|------------------------------------|---------------|---------------|
| Alsace | 74% | 26% |
| Champagne | 43% | 57% |
| Lorraine | NC | NC |

4. PLANS D' ACTIONS

ORIENTATION 1 : FAVORISER LE RENOUVELLEMENT DES GENERATIONS, L'ATTRACTIVITE DES METIERS & LA FORMATION

Action 1.1 - FACILITER L'INSTALLATION DE NOUVEAUX VITICULTEURS

Action 1.2 - RENFORCER ET DIVERSIFIER L'OFFRE DE FORMATION

Action 1.3 - ACCOMPAGNER LES LYCEES VITICOLES

Action 1.4 - AMELIORIER L'IMAGE DES METIERS DE LA VIGNE

ORIENTATION 2 : SOUTENIR LA RDI POUR FACILITER L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA TRANSITION AGRO-ECOLOGIQUE

Action 2.1 – ACCOMPAGNER DES PROJETS S'INSCRIVANT DANS LA FEUILLE DE ROUTE RDI

ORIENTATION 3 : ACCOMPAGNER LA TRIPLE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE & ECONOMIQUE DES EXPLOITATIONS VITICOLES

Action 3.1 - FAVORISER LES INVESTISSEMENTS PRODUCTIFS LIES AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Action 3.2 - ENCOURAGER L'INTEGRATION D'UN PARCOURS DE TRANSFORMATION

Action 3.3 - ACCELERER LE CHANGEMENT DES PRATIQUES VITICOLES

ORIENTATION 4 : AIDER AU DEVELOPPEMENT DE L'AVAL : PROMOTION, EXPORT, OENOTOURISME

Action 4.1 - PROMOUVOIR LES VINS DES VIGNOBLES DU GRAND EST

Action 4.2 - DEVELOPPER LES MARCHES A L'EXPORT

Action 4.3 - OENOTOURISME, AXE STRATEGIQUE DU DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES VITICOLES ET DES VIGNOBLES DU GRAND EST

ORIENTATION 1 : FAVORISER LE RENOUVELLEMENT DES GENERATIONS, L'ATTRACTIVITE DES METIERS & LA FORMATION

Action 1.1 : FACILITER L'INSTALLATION DE NOUVEAUX VITICULTEURS

Objectifs

Il existe un potentiel d'installation et de reprise d'exploitations dans le Grand Est.

L'action consiste à encourager et faciliter les projets d'installation en sécurisant les parcours pour réussir le renouvellement des générations de viticulteurs.

Il s'agit de créer un environnement favorable permettant de sécuriser les projets d'installation en amont, par la réalisation d'un audit technico-commercial des projets, en aval, en proposant un suivi technique personnalisé pendant les trois premières années d'activité, mais également d'accompagner la réalisation du projet par le biais d'outils financiers.

Bénéficiaire(s)

- Nouveaux installés ou candidats à l'installation en viticulture

Actions

| Descriptif des actions | Statut |
|---|--------------|
| Aide à l'installation en agriculture (AIA) : Soutenir les projets d'installation en agriculture viable et durable pour les porteurs de projets âgés de 18 à 40 ans. | Opérationnel |
| Aide à l'installation des nouveaux agriculteurs (AINA) : Soutenir les projets d'installation en agriculture viable et durable pour les porteurs de projets âgés de 41 à 50 ans. | Opérationnel |
| Conseil à l'installation en agriculture : Réalisation d'un diagnostic d'exploitation ou d'une étude de faisabilité et/ou de marché dans le cadre d'une installation. | Opérationnel |
| Suivi du nouvel exploitant : Soutenir la réalisation de prestations d'accompagnement individuel dans les 4 premières années suivant l'installation, afin d'établir un diagnostic permanent sur le fonctionnement de l'exploitation et d'en assurer la pérennité | Opérationnel |
| Soutien à la réalisation de stage de parrainage : Aide à la réalisation d'un stage de parrainage au sein d'une exploitation ou en espace test, d'une durée de 3 à 12 mois, dans le cadre d'un projet d'installation hors du cadre familial. | Opérationnel |
| Aide au portage temporaire d'exploitation agricole : Aide au financement d'opérations de portage temporaire d'exploitation agricole pour des projets d'installation hors cadre familial. | Opérationnel |



Critère de suivi et d'évaluation

Nombre d'exploitations soutenues
Nombre de nouveaux exploitants
Nombre de diagnostics conseil à l'installation
Nombre de stages de parrainage
Nombre de portage d'exploitation SAFER

Lien(s) avec la Politique Régionale

Ambition 2030 : Axe 1 : territoires résilients – Renouvellement des générations de producteurs

Pilotage

Direction de l'Economie du Vivant

ORIENTATION 1 : FAVORISER LE RENOUVELLEMENT DES GENERATIONS, L'ATTRACTIVITE DES METIERS & LA FORMATION

Action 1.2 : RENFORCER ET DIVERSIFIER L'OFFRE DE FORMATION

Objectifs

La formation dans la viticulture est essentielle pour permettre aux actifs du secteur de s'adapter aux évolutions du secteur, d'appréhender les risques, de promouvoir la durabilité environnementale, d'améliorer la qualité de leurs produits et de développer leurs compétences en commercialisation.

Elle doit également répondre aux besoins d'évolution de carrière des salariés et permettre l'accès au secteur à de nouveaux profils, pour contribuer ainsi au besoin de renouvellement des actifs de la filière.

Il s'agit ici de :

- Renforcer l'accessibilité à la formation pour une meilleure inclusion ;
- Favoriser la montée en compétences des publics éloignés de l'emploi, afin de garantir et favoriser leur employabilité ;
- Répondre aux besoins en compétences des territoires dans le cadre d'une future reprise ou installation ;
- Favoriser le sourcing des formations qui peinent à recruter :
Monter des opérations dédiées d'attractivité des métiers/et d'accompagnement de parcours de formation en mobilisant le partenariat local et le lien avec les exploitants viticoles.

Bénéficiaires

- Viticulteurs du Grand Est
- Salariés viticoles du Grand Est (OPérateur de COmpétences)
- Demandeurs d'emploi du Grand Est

Actions

| Descriptif des actions | Statut |
|--|--------------|
| Formation continue à destination des demandeurs d'emplois : déploiement d'actions préparatoires et qualifiantes sur les territoires : <ul style="list-style-type: none">- Par le biais du Programme Régional de Formation qui décline l'offre structurelle de formation sur les territoires : offre de formation professionnelle continue structurelle, dite « socle », qui peut être renouvelée annuellement.- en réponse à des besoins territoriaux ou d'entreprises identifiées, action sur mesure.- Par le biais d'immersions en entreprise jusqu'à 6 mois permettant d'acquérir des compétences et découvrir des métiers via le dispositif PACE. | Opérationnel |
| Soutien aux centres de formation d'apprentis (CFA) et Centres de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole (CFPPA) | Opérationnel |
| Formation Initiale Scolaire | |
| Promotion des formations proposées | |



Critère de suivi et d'évaluation

- Nombre de demandeurs d'emploi en formation
- Nombre d'actions de formation, de places, d'actions annulées, remplissage des formations.
- Nombre de certifications.
- Montant engagé par année

Lien(s) avec la Politique Régionale

- Ambition 2030 :
 - Axe 1 : Territoires Résilients - Renouvellement des générations de producteurs
 - Axe 3 : Valorisation d'avenir – Développer l'attractivité des métiers
- CPRDFOP : Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelles
- Carte de formation professionnelle initiale scolaire
- Carte de formation professionnelle continue

Pilotage

Direction de l'Economie du Vivant
Direction de la Formation pour l'Emploi
Direction de Lycées Durables et de l'Education
Direction de l'Attractivité des Métiers et de la Formation



ORIENTATION 1 : FAVORISER LE RENOUVELLEMENT DES GENERATIONS, L'ATTRACTIVITE DES METIERS & LA FORMATION

Action 1.3 : ACCOMPAGNER LES LYCEES VITICOLES

Objectifs

Le programme « Lycées agricoles 2030 » a comme objectif de positionner les lycées agricoles du Grand Est en véritables pôles d'excellence et d'exemplarité de l'innovation dans les domaines du vivant.

Ce programme répond à l'ambition d'offrir aux apprenants un cadre pédagogique performant et innovant pour les métiers du vivant: le but est de faire des lycées agricoles du Grand Est des lieux de transmission et d'innovation pour la compétitivité des actifs de demain.

Deux lycées viticoles sont présents en Grand Est :

- L'EPLEFPA Sillons de Haute-Alsace à Rouffach dans le Haut-Rhin
- L'EPLEFPA d'Avize dans la Marne.

Le Campus Terre de l'Aube possède quelques vignes mais n'est pas identifié « lycée viticole », une production confidentielle est référencée à l'Assemblée Nationale.

Bénéficiaires

- Etablissements de la Région Grand Est

Actions

| Descriptif des actions | Statut |
|--|--------------|
| Plan « Lycées Agricoles 2030 » : pour une viticulture connectée, résiliente et créatrice de valeur ajoutée | Opérationnel |
| Equipements des lycées, des CFA et des CFPPA | Opérationnel |
| Carte des formations | Opérationnel |

Critère de suivi et d'évaluation

- Nombre de projets viticoles
- Montant des aides Région
- Montant des investissements (immobilier Région)

Lien(s) avec la Politique Régionale

- Ambition 2030 : Axe 3 : Valorisations d'avenir – Développer l'attractivité des métiers
- CPRDFOP
- Solar'Est

Pilotage

Direction de l'Economie du Vivant
Direction des Lycées
Maisons de la Région



ORIENTATION 1 : FAVORISER LE RENOUVELLEMENT DES GENERATIONS, L'ATTRACTIVITE DES METIERS & LA FORMATION

Action 1.4 : AMELIORIER L'IMAGE DES METIERS DE LA VIGNE

Objectifs

Le service Orientation soutient la promotion des métiers et des formations du secteur de l'agriculture et de la viticulture, à travers notamment :

- la mise à disposition d'outils ou de dispositifs favorisant l'information sur ces secteurs,
- le soutien financier d'actions de promotion des métiers portées par des acteurs de l'orientation ou des professionnels de ces secteurs.

Dans la continuité des travaux liés à la PLOAA, un comité, représentatif des filières de l'agriculture, de la viticulture et de la sylviculture, a été constitué, afin de coordonner au mieux les actions des différents porteurs de projets. Son objectif : définir et piloter un plan d'actions régional de promotion des métiers et des formations de l'économie du vivant.

Les objectifs pour la filière viticole sont principalement :

- L'intégration de la promotion des métiers de la vigne dans le plan d'actions régional
- La mobilisation des outils et des dispositifs proposés par le service Orientation :
 - **Réseau ambassadeurs métiers**,
 - A travers la rubrique **Agenda sur la plateforme** Orient'Est ou la **Boîte à outils** (*plateforme numérique destinée aux équipes éducatives des établissements scolaires du Grand Est*) : informations sur des actions ou des outils développés par la filière
 - Utilisation du site **Expériences Pro** pour diffuser des offres de stage ou d'apprentissage

Bénéficiaires

- Grand Public (familles, scolaires, jeunes, demandeurs d'emploi, ...)
- Professionnels de l'orientation, de la formation et de l'emploi
- Equipes pédagogiques des collèges et lycées
- Professionnels de la filière viticole

Actions

| Descriptif des actions | Statut |
|---|--------------|
| Coordination entre les acteurs de la filière viticole, ainsi qu'avec les autres acteurs de l'économie du vivant | Opérationnel |
| Mise en place d'actions, d'outils de promotion des métiers en cohérence avec le plan d'actions régional | Opérationnel |
| Développement d'un réseau d'ambassadeurs métiers | A développer |
| Participation aux groupes de travail qui vont être créés dans le cadre du plan d'actions régional (Organisation des salons, forums - Recensement de l'offre de formation) | A développer |



Critère de suivi et d'évaluation

- Nombre et typologie d'actions visant l'information sur les métiers et les formations
- Nombre et typologie des publics touchés
- Nombre d'ambassadeurs métiers de la filière viticole

Lien(s) avec la Politique Régionale

- Ambition 2030 : Axe 3 : Valorisations d'avenir – Développer l'attractivité des métiers
- CPRDFOP : Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles

Pilotage

Direction de l'Attractivité des Métiers et des Formations
Direction de l'Economie et du Vivant



ORIENTATION 2 : SOUTENIR LA RDI POUR FACILITER L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA TRANSITION AGRO-ÉCOLOGIQUE

Action 2.1 : ACCOMPAGNER DES PROJETS S'INSCRIVANT DANS LA FEUILLE DE ROUTE RDI

Objectifs

La recherche et développement innovation (RDI) en viticulture vise à améliorer les pratiques viticoles pour optimiser la qualité des raisins et la durabilité des vignobles. Cela inclut l'étude de nouvelles techniques agronomiques, l'intégration de technologies avancées, et la mise en œuvre de méthodes durables face aux défis climatiques. Grâce à des collaborations entre chercheurs, instituts techniques et viticulteurs, les projets de RDI permettent de favoriser des solutions innovantes qui répondent aux exigences du marché tout en préservant l'environnement.

L'objectif est d'accompagner des projets répondant à l'un des axes de la feuille de route RDI commune 2024-2030 du présent contrat de filière Viticulture du Grand Est 2024-2027.

Bénéficiaire(s)

- Exploitations viticoles
- Coopératives viticoles, vigneron
- Interprofessions viticoles, syndicats viticoles ou tout autre association ou structure représentative de la filière à l'échelle régionale
- Universités, Organismes de Recherche (INRAE, IFV...)
- Grandes entreprises viticoles
- Industries connexes

Actions

| Descriptif des actions | Statut |
|--|--------------|
| Aide aux projets collaboratifs de recherche et de développement et d'innovation : innovation de produit, de bien, de service, de procédé, d'organisation, de management de l'innovation, de marketing. | Opérationnel |
| RDI grandes entreprises | Opérationnel |
| Attirer les compétences de recherche et accompagner les politiques d'accueil (volets 1 Doc et Jeunes Chercheurs et volet 2 projets structurants) | Opérationnel |
| Docteurs en entreprise : favoriser l'embauche d'un docteur | Opérationnel |
| Start Up : accompagner la création d'entreprises innovantes (bourse au porteur ; aide aux premiers développement) | Opérationnel |
| Soutenir les transitions dans les secteurs de l'économie du vivant | Opérationnel |
| Mise en œuvre des projets des Groupes Opérationnels du Partenariat Européen d'Innovation (PEI) | Opérationnel |

Critère de suivi et d'évaluation

- Nombre de projets
- Montant des aides allouées

Lien(s) avec la Politique Régionale

- Feuille de route RDI commune aux vignobles - 2024-2030
- Ambition 2030 : Axe 1 : Territoires résilients – AXE 2 : Ressources – AXE 3 : Valorisations d'avenir
- SRDEII : Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation
- SRESRI (2020-2030) : Stratégie Régionale pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation
- Business Act Grand Est 2 (enjeux de transformation environnementale/écologique)
- Stratégie de Spécialisation Intelligente (S3) : molécules et matériaux biosourcés ; outils et systèmes pour la gestion durable et intelligente des ressources naturelles ; systèmes énergétiques et leur performance

Pilotage

Direction de l'Economie du Vivant
Direction de la Compétitivité et de la Connaissance



ORIENTATION 3 : ACCOMPAGNER LA TRIPLE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE & ECONOMIQUE DES EXPLOITATIONS VITICOLES

Action 3.1 : FAVORISER LES INVESTISSEMENTS PRODUCTIFS LIES AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Objectifs

L'objectif visé est le renforcement de la compétitivité en vue de pérenniser les exploitations (et les pépiniéristes) viticoles, en soutenant les investissements matériels dans les exploitations, en lien avec la nécessaire transition écologique.

La triple performance (économique, sociale et environnementale) des exploitations du Grand Est est une priorité afin de préserver la biodiversité et d'améliorer la qualité des sols, de l'air, des eaux ainsi que les conditions de travail des opérateurs de la filière.

Bénéficiaires

- Exploitations viticoles,
- CUMA / GIEE
- Pépiniéristes, ...
- Les personnes morales dont l'objet de la forme juridique est agricole.
- Les établissements de développement, d'enseignement ou de recherche qui détiennent une exploitation agricole
- Les coopératives

Actions

| Descriptif des actions | Statut |
|--|----------|
| Investissements pour la Performance des exploitations Agricoles du Grand Est - IPAGE Végétal : Dispositif visant à améliorer la compétitivité des filières végétales, leur diversification et leur adaptation au changement climatique et aux demandes sociétales notamment par l'acquisition de matériels et d'équipements | En cours |

Critère de suivi et d'évaluation

- Nombre de projets d'investissements
- Montant total des aides allouées (Région, FEADER, Etat, Agences de l'eau,...)

Lien(s) la Politique Régionale

- AMIBITON 2030 : Axe 2 Ressources / Orientations prioritaires : Connaissance et préservation des sols et des milieux, gestion de la ressource en eau, réduction des émissions GES

Pilotage

Direction de l'Economie du Vivant
Agences de l'eau
Délégation des Fonds Européens – FEADER



ORIENTATION 3 : ACCOMPAGNER LA TRIPLE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE & ECONOMIQUE DES EXPLOITATIONS VITICOLES

Action 3.2 : ENCOURAGER L'INTEGRATION D'UN PARCOURS DE TRANSFORMATION

Objectifs

Structuration d'une démarche RSE autour de deux volets :

- Une démarche collective à structurer dans les vignobles tenant compte des spécificités de chacun avec pour intention commune de faire progresser la filière en impliquant les industries connexes et les partenaires pour faire rayonner le Grand Est.
- Une mesure d'aide individuelle permettant de sensibiliser le plus grand nombre de professionnels à l'importance de la valorisation des actions déjà engagées sur l'exploitation mais aussi de la mise en place d'actions nouvelles dans le sens d'une amélioration continue de la responsabilité sociétale des exploitations.

Il s'agira d'évaluer les enjeux pour la filière viticole et de structurer une démarche appropriée qui sera déclinée selon les besoins et objectifs des territoires.

Bénéficiaires

- Exploitations viticoles,
- Interprofessions, associations (à définir)

Actions

| Descriptif des actions | Statut |
|---|----------|
| Accompagnement RSE : promouvoir les démarches de progrès dans la filière, au niveau individuel et collectif | En cours |

Critère de suivi et d'évaluation

Nombre de projets accompagnés
Montant total des aides allouées
Autres indicateurs à déterminer en fonction du développement de l'action

Lien(s) avec une Politique Régionale

- Ambition 2030 : Axe 1 : Territoires résilients – AXE 2 : Ressources – AXE 3 : Valorisations d'avenir
- Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation – SRDEII

Pilotage

Direction de l'Economie du Vivant
Direction de la Compétitivité et de la Connaissance



ORIENTATION 3 : ACCOMPAGNER LA TRIPLE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE & ECONOMIQUE DES EXPLOITATIONS VITICOLES

Action 3.3 : ACCELERER LE CHANGEMENT DES PRATIQUES VITICOLES

Objectifs

Le secteur agricole, viticole et forestier est fortement impacté par le changement climatique. L'enjeu est d'anticiper et d'accompagner le secteur à faire face aux conséquences du dérèglement climatique.

La viticulture durable, qui incite à des pratiques agricoles raisonnées, a pour finalité d'assurer la pérennité du vignoble et un revenu au viticulteur par une production régulière et de qualité, tout en préservant l'environnement et l'homme.

Pour atteindre cet objectif, plusieurs dispositifs régionaux permettent le financement d'actions concrètes favorisant, soit l'intégration d'éléments favorables à la biodiversité en milieu viticole, soit la limitation de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques.

L'investissement dans les énergies renouvelables permet de diminuer la dépendance aux marchés de l'énergie, d'éviter la trop grande variabilité des prix et ainsi d'améliorer la résilience des exploitations agricoles.

Bénéficiaires

- Exploitations viticoles,
- Groupements, Associations, Coopératives, ...
- Pépiniéristes,
- Collectivités locales

Actions

| Descriptif des actions | Statut |
|---|---|
| Biodiversité : <ul style="list-style-type: none">- Trame verte et bleue : préservation et reconquête de la trame verte et bleue (plantations, création de mares, ...- FEADER Agroforesterie : travaux de plantation de haies ou d'arbres intra-parcellaire- à partir de 2025 Mesure FEADER infrastructures agroécologiques avec haies, agroforesterie, mares et murets. | Opérationnel Opérationnel A venir |
| Eau : « Anticiper le manque d'eau et les sécheresses : encourager la mise en œuvre de process ou d'équipements permettant de limiter les prélèvements sur les ressources les plus fragiles et garantir le maintien des activités en période de crise | A venir |
| Lutte biologique par confusion sexuelle dans les vignobles lorrain et alsacien. | Opérationnel |
| Aide à la mise en place d'équipements de production d'énergies renouvelables (programme Climaxion). Les équipements éligibles concernent le solaire thermique, le solaire photovoltaïque, le bois énergie, la géothermie et la méthanisation (études de faisabilité). | Opérationnel |



Lien(s) avec la Politique Régionale

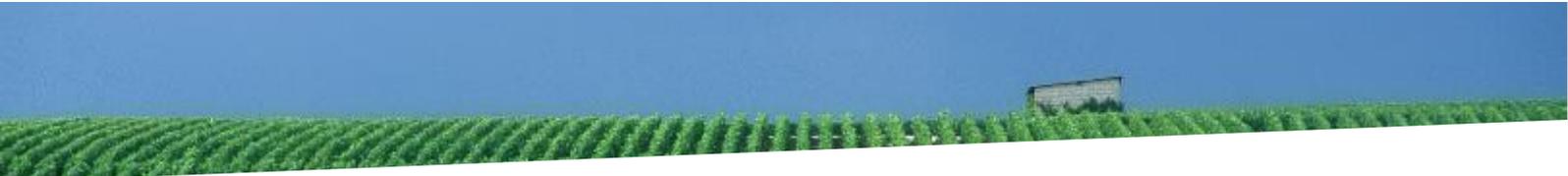
- AMIBITON 2030 : Axe 2 Ressources / Orientations prioritaires : Connaissance et préservation des sols et des milieux, gestion de la ressource en eau, réduction des émissions GES
- Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)
- Feuille de route « Adaptation changement climatique » - action 2
- Stratégie Régional Biodiversité (SRB)
- Plan haies (en cours de construction)
- Programme Climaxion en faveur de la transition énergétique et de l'économie circulaire (ADEME – REGION)

Critère de suivi et d'évaluation

- Nombre de projets accompagnés
- Montant total des aides allouées
- Linéaire de haies plantées
- Linéaire de murets créés ou restaurés

Pilotage

Direction de l'Economie du Vivant
Direction de l'Eau, de la Biodiversité et du Climat
Direction Energies Climat et Economie Circulaire
ADEME
Agences de l'Eau
DREAL



ORIENTATION 4 : AIDER AU DEVELOPPEMENT DE L'AVAL : PROMOTION, EXPORT, OENOTOURISME

Action 4.1 : PROMOUVOIR LES VINS DES VIGNOBLES DU GRAND EST

Objectifs

- Promouvoir les productions, les savoir-faire et les initiatives de l'ensemble de la chaîne de valeur viticole du Grand Est auprès des professionnels, des prescripteurs et du grand public.
- Faciliter la diffusion des références et des pratiques novatrices en direction des producteurs viticoles.

Bénéficiaire(s)

- Exploitations viticoles, vignerons
- Coopératives,
- Syndicats professionnels
- Interprofessions

Actions

| Descriptif des actions | Statut |
|---|--------------|
| Promotion des productions agricoles par le biais de manifestations (salons, séminaires, concours...) et d'actions de communication de la filière. | Opérationnel |

Critère de suivi et d'évaluation

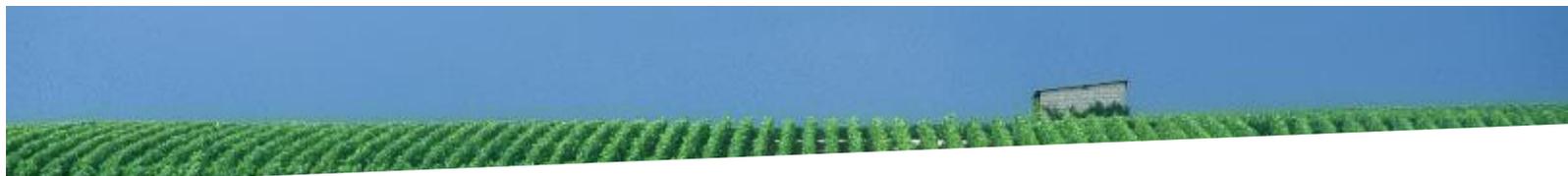
- Nombre de projets soutenus
- Montant des aides allouées

Lien(s) avec la Politique Régionale

AMBITION 2030 : AXE 1 : Territoires résilients

Pilotage

Direction de l'Economie du Vivant



ORIENTATION 4 : AIDER AU DEVELOPPEMENT DE L'AVAL : PROMOTION, EXPORT, OENOTOURISME

Action 4.2 : DEVELOPPER LES MARCHES A L'EXPORT

Objectifs

Étant donné la baisse continue de la consommation de vin en France depuis 60 ans, l'export est devenu un enjeu stratégique pour les entreprises vitivinicoles françaises.

L'objectif est la recherche de la croissance en valeur et en volume par le développement des parts de marché à l'exportation et l'ouverture des entreprises à de nouvelles opportunités.

Aider les entreprises à monter en compétences et à se structurer à l'export pour pouvoir se projeter sur des marchés extérieurs porteurs.

Bénéficiaire(s)

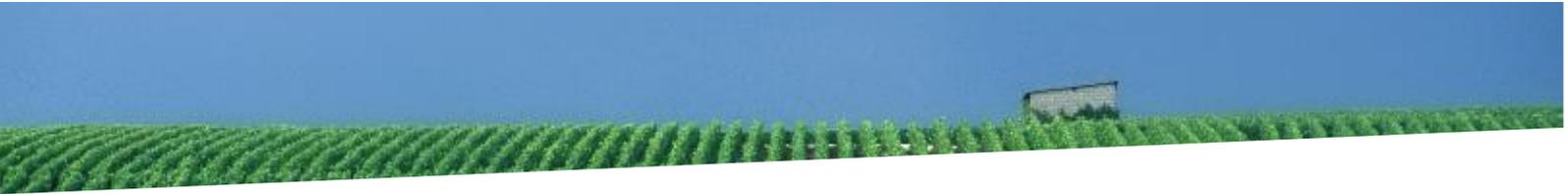
- Exploitations viticoles, vigneron
- Coopératives,
- Syndicats professionnels
- Interprofessions

Actions

| Descriptif des actions | Statut |
|---|--------------|
| Aide aux salons et missions de prospection internationale : pour approcher un nouveau marché à l'étranger et développer des courants d'affaires à l'export dans le cadre du Programme annuel régional export Grand Est (PREGE). | Opérationnel |
| Parcours de transformation Export Grand Est : accompagnement complet à l'export visant à aider l'entreprise à se préparer et structurer à l'export pour pouvoir conquérir de nouveaux marchés à l'international. Accompagnement en 3 phases : diagnostic export, accompagnement export personnalisé, chèque export | Opérationnel |

Critère de suivi et d'évaluation

- Nombre de salons/missions de prospection organisés en lien avec la filière viticole et nombre de participants de la filière
- Nombre de VIE mobilisés par des entreprises viticoles
- Nombre d'entreprises viticoles bénéficiaires du Parcours export GE
- Nombre de projets innovants

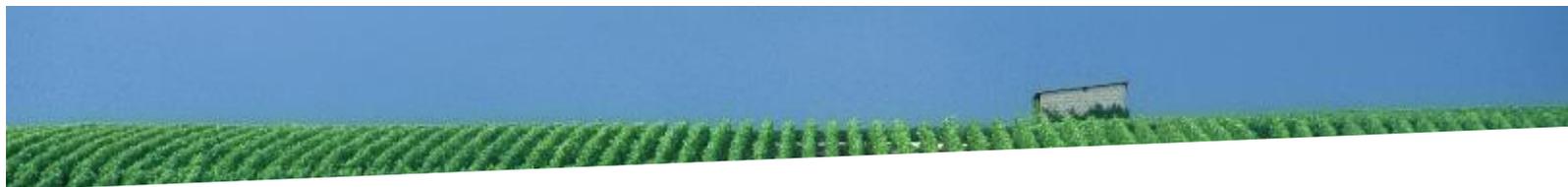


Lien(s) la Politique Régionale

- AMBITION 2030 : AXE 1 : Territoires résilients
- SRDEII : Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation
- SRESRI (2020-2030) : Stratégie Régionale pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation

Pilotage

Direction de l'Economie du Vivant
Direction de la Compétitivité et de la Connaissance



ORIENTATION 4 : AIDER AU DEVELOPPEMENT DE L'AVAL : PROMOTION, EXPORT, OENOTOURISME

Action 4.3 : OENOTOURISME, AXE STRATEGIQUE DU DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES VITICOLES ET DES VIGNOBLES DU GRAND EST

Objectifs

Les objectifs en matière d'œnotourisme visent à :

- consolider la part de l'œnotourisme dans l'activité des entreprises viticoles ;
- conforter ce secteur en accompagnant son développement, sa diversification et la montée en gamme des offres ;
- accompagner les prestataires dans la transition vers des offres plus durables ;
- promouvoir le Grand Est comme une destination œnotouristique qualitative et durable en capitalisant sur les marques Champagne /Alsace /Lorraine ;

En cohérence avec le Schéma Régional de Développement Touristique, les axes de travail prioritaires suivants sont proposés :

- l'attractivité des offres, en privilégiant les dimensions expérientielles et durables comme facteur de différenciation ;
- l'amélioration des infrastructures d'accueil des œnotouristes sur les exploitations et dans les domaines ;
- la professionnalisation de l'accueil ;
- la mise en tourisme de patrimoines viticoles et paysagers remarquables et emblématiques du Grand Est ;
- la visibilité de l'offre œnotouristique Grand Est en mode digital ;

Bénéficiaire(s)

- Viticulteurs, coopératives viticoles
- Entreprises
- Associations / Offices du Tourisme / Syndicat de vigneron
- Communes et EPCI

Actions

| Descriptif des actions | Statut |
|---|---|
| Soutien aux investissements des entreprises viticoles Appel à Projet (AAP) Caves touristiques (élargissement des dépenses éligibles aux investissements liés à l'accessibilité PMR). | Opérationnel AAP « Caves touristiques » 2025 |
| Des offres plus durables, engagées dans la transition : <ul style="list-style-type: none">- engager les prestataires œnotouristiques dans le Parcours Prestataires Durable (notamment avec l'outil Ecoboussole)- former et accompagner les prestataires vers des labellisations durables reconnues | Réflexion à engager sur le verdissement des filières + modalités intervention avec Interpro, ADT, ARTGE, Mission UNESCO |
| Professionaliser l'accueil par du personnel dédié en soutien du volet RH en œnotourisme : parcours de formation | Modalités d'intervention à élaborer avec Interpro / ARTGE (cf.Explore Grand Est Académie) |

| | |
|--|--|
| <p>Itinérance et œnotourisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soutien de projets collectifs (portés par Offices du Tourisme, interpro, syndicat vigneron, EPCI) initiant de nouvelles offres œno / itinérance qui connectent les 2 filières viticulture et œnotourisme. - offres mobilité + œno : ex. jalonnement boucles à vélo/vignes // conception et commercialisation de circuits vignobles et TER... - inclure à tout projet un volet promo/com partagé entre prestataires, acteurs locaux et Agence Régionale du Tourisme du Grand Est (ARTGE). | <p><u>Opérationnel</u> Dispositif « <i>Projets structurants</i> »</p> |
| <p>Événementiels œnotouristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ouvrir le dispositif à des événements centrés sur l'œnotourisme qui remplissent les critères du dispositif (montant plancher notamment) - suppose un volet organisationnel et un volet communication | <p><u>Opérationnel</u> Dispositif « <i>Accompagner les événements touristiques</i> »</p> |
| <p>Digital</p> <ul style="list-style-type: none"> - poursuivre l'aide à la digitalisation, avec un accompagnement sur le volet « Commercialisation de l'offre de produits et services en ligne » centré sur l'œnotourisme - renforcer la visibilité des offres œnotouristiques sur la plateforme Explore Grand Est en valorisant : >les routes œnotouristiques en Région Grand Est >les visites de caves touristiques | <p><u>En réflexion</u> <i>Opérationnel</i></p> |
| <p>Promotion / communication :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intégration de la thématique œnotourisme dans les campagnes de communication globales portées par l'Agence Régionale du Tourisme Grand Est avec renvoi vers la plateforme Explore Grand Est, production d'une vidéo « Voyage en Grand Est » dédiée à l'œnotourisme, intégration de la thématique dans le dossier de presse général, la stratégie réseaux sociaux et le blog voyage. - Valorisation de la thématique à l'occasion des opérations de promotion commerciale. | <p>Agence Régionale du Tourisme Grand Est</p> |
| <p>Etudes et analyses</p> <ul style="list-style-type: none"> - production d'analyses thématiques sur l'œnotourisme et la gastronomie à partir des études de clientèles (ORT) - réalisation de bilans d'activités touristiques via des zooms par vignoble. - analyse de l'é-réputation (à confirmer) | <p>Agence Régionale du Tourisme Grand Est</p> |

Indicateurs (Critères de suivi et d'évaluation)

- Nombre de projets soutenus / montant des investissements / montant des aides
- Nombre d'offres œno sur Explore GE et évolution
- Nombre d'offres œno sur les plateformes de commercialisation spécialisées et évolution

Lien(s) avec la Politique Régionale

- AMBITION 2030 : AXE 1 : Territoires résilients
- Schéma Régional de Développement du Tourisme
- Schéma Régional de l'Itinérance

Pilotage

Direction de l'Economie et du Vivant
 Direction du Tourisme
 Agence Régionale du Tourisme du Grand Est

CONTRAT DE FILIÈRE VITICULTURE DU GRAND EST 2024 - 2027

Vendredi 22 novembre 2024
Marieulles (57)

La Région
Grand Est



ANNEXE

Feuille de route RDI 2024-2027
du contrat de filière viticulture
de la Région Grand Est



Cette feuille de route RDI est **établie pour la période 2024 – 2030**.

Elle n'est **pas pour autant figée et a vocation à être amendée, modifiée en fonction des besoins exprimés par les professionnels de la filière**.

Elle s'inscrit dans la suite de la feuille de route précédente et ambitionne de fournir des réponses et des outils pour mieux armer les professionnels face aux défis suivants :

- **Le changement climatique**, et ses conséquences sur la résistance de la vigne aux différents stress biotiques et abiotiques et sur la qualité des vins,
- **La pression sociétale**, en particulier, sur toutes les questions larges ayant un lien avec la Responsabilité Sociétale des Entreprises
- **La sécurité alimentaire** (quantité, qualité),
- **L'évolution des marchés** dans un contexte de libéralisation accrue, afin de rendre nos vins exemplaires, disponibles, désirables.

Pour répondre à ces challenges, **les enjeux de la filière** sont donc de :

- Fournir des outils aux professionnels afin de poursuivre et amplifier leurs engagements dans une vitiviniculture durable et responsable
- Acquérir des connaissances pour les accompagner au mieux dans l'atténuation et l'adaptation globale vis-à-vis du changement climatique,
- Favoriser des approches systémiques et collectives en vue de produire des raisins et des vins de qualité ;
- Accompagner la lutte contre les différents dépérissements ;
- Encourager l'innovation dans tous les domaines et particulièrement dans le matériel végétal
- Développer des nouvelles manières de transférer, et diffuser les connaissances nouvelles afin de favoriser la progression globale de la filière.

Dans ce cadre, les professionnels du Grand Est ont retenu **3 axes prioritaires pour la R&D** :

- ➊ Maintenir un vignoble pérenne
- ➋ Soutenir une vitiviniculture responsable en vue de produire des raisins et des vins de qualité
- ➌ Créer 2 centres de recherche, développement et innovation au cœur des vignobles et favoriser les transferts de connaissances et l'appropriation des innovations par les professionnels

Dans l'urgence de l'accélération des changements climatiques, de l'évolution des réglementations, ..., les acteurs de la filière et les partenaires de la recherche s'engagent à poursuivre et développer leurs collaborations. Celles-ci pourront être nouées entre eux, mais aussi avec les acteurs académiques, du développement et les entreprises ayant des solutions éventuelles à développer au vignoble pour accompagner les professionnels et susciter des approches complémentaires et collectives.

Au niveau régional, cette feuille de route s'appuie sur les différentes stratégies et priorités définies par les élus comme : la stratégie biodiversité pour la Région Grand Est ; le plan Climaxion ; le SRDEII...

A titre d'exemple, les efforts de R&D pour la filière vitivinicole en Grand Est s'inscrivent naturellement dans la priorité donnée par la Région Grand Est à la bioéconomie, et particulièrement dans le cadre du contrat de filière Biointrants. En effet, le développement de solutions biosourcés à partir de la biomasse vitivinicole reste un axe de cette feuille de route, inclus dans les enjeux globaux de développement durable.

Par ailleurs, les actions de RDI au niveau de la Région Grand Est s'inséreront pour une partie d'entre elles dans les nouvelles logiques nationales comme le programme PARSADA, le Plan National Dépérissement du Vignoble 2 (<https://www.plan-deperissement-vigne.fr/>) et le programme Vitilience porté par l'Institut Français de la Vigne et du Vin pour la mise en place de démonstrateurs régionaux pour l'adaptation et l'atténuation du changement climatique de la filière vitivinicole (<https://www.vignevin.com/article/vitilience/>), toujours dans un esprit de mutualiser les connaissances et les compétences au service des professionnels du Grand Est.

Le détail des 3 axes est présenté ci-après.

Axe 1 : Maintenir un vignoble pérenne

Il s'agit de proposer des projets en faveur d'une viticulture pérenne en équilibre avec l'écosystème pour produire des raisins en quantité et qualité suffisante.

Pour cela, les leviers se situent à différents niveaux :

- Le pilotage de la vigueur et du rendement : de la plantation à la récolte en :
 - o prenant en compte le sol, le sous-sol, et les implications hydrogéologiques ;
 - o apportant des outils d'aide à la décision dans les pratiques viticoles du choix du matériel végétal (porte-greffe, greffon) en passant par la mise en œuvre d'itinéraires culturaux innovants ;
- évaluant de nouvelles approches de gestion des vignes à différentes échelles : du pied à l'échelle de la parcelle, du coteau à la petite région, jusqu'à l'aire d'appellation ;
- La prévision et la lutte contre les aléas climatiques (gel, grêle, sécheresse, ...) ;
- La lutte contre les dépérissements divers ;
- La lutte contre la Flavescence dorée et les maladies émergentes ;
- La disponibilité de Matériel Végétal de qualité, innovant et – en même temps – préservant la biodiversité des 3 vignobles du Grand Est.

1. Piloter la vigueur de la vigne et son rendement plus finement pour répondre aux enjeux de production, de pérennité

- Acquérir des connaissances scientifiques et des références (réseaux de parcelles & plateforme expérimentale) pour mieux modéliser le fonctionnement de la vigne selon divers contextes pédoclimatiques, diverses pratiques culturales (enherbement, taille, effeuillage, vendange en vert, fertilisation...)
- Créer de nouveaux outils d'aide à la décision, et les rendre accessibles au plus grand nombre (cf. Axe 3) ;
- Proposer de nouveaux itinéraires culturaux et outils en rupture pour rendre le vignoble plus résilient ;
- Approfondir la compréhension du fonctionnement du système {Sol-Plante-Air} ;
- Investiguer les potentialités des cépages, nouvelles variétés et porte-greffes en termes de productivité, résistance aux aléas climatiques, adaptation au terroir, résistance aux maladies et proposer les résultats comme un levier supplémentaire pour les vignerons dans la gestion de leurs vignobles ;
- Mettre en relation les composantes climatiques avec le fonctionnement des sols à l'échelle de la parcelle, du coteau, jusqu'à un bassin versant afin de mieux appréhender les conséquences sur la culture de la vigne, les évolutions de terrain, et les stratégies à mettre en place pour préserver la capacité de production.

2. Prévoir et lutter contre les aléas climatiques

- Tester des scénarii climatiques futurs et extrêmes en s'appuyant notamment sur la modélisation et la mise en place de plateformes d'expérimentation adaptés ;
- Améliorer les outils pour prédire les aléas climatiques plus finement (Gel, Grêle, Sécheresse, Stress Hydrique) ;
- Acquérir des connaissances pour mieux comprendre les conséquences de ces aléas sur la vie de la vigne : de la plante à l'échelle d'une parcelle ;
- Développer des solutions de lutte de gestion de l'échelle moléculaire, à l'échelle d'une plante, d'une parcelle, d'un coteau, et étudier leurs divers impacts.

3. Lutter contre les dépérissements divers (Enroulement viral, court-noué, maladies du bois, ...)

- Soutenir, déployer les réseaux d'observation et surveillance sanitaire afin d'estimer les impacts technico-économiques des dépérissements, en mutualisant les moyens avec des approches mixtes : expert et vigneron, à diverses échelles allant jusqu'à une approche transfrontalière, en s'appuyant sur le développement d'outils numériques adaptés
- Mettre en place des outils de détection précoce au champ, en s'appuyant sur le génie moléculaire, l'analyse d'images de symptômes, le développement de nouveaux marqueurs...
- Développer des stratégies innovantes du « vivre avec » s'appuyant sur des combinaisons de leviers à l'exemple des résultats issus du projet LUTENVI (Lutte contre l'enroulement viral de la vigne) ou des projets pour lutter contre le court-noué (Jachères nématocides, Choix de porte-greffes vigoureux, Prémunition dans le cadre du projet Vaccivine 2...)

Il est à noter que la lutte contre les dépérissements est prévue dans le cadre du Plan National Dépérissement Vignoble pour lequel les projets lauréats aux Appels à Projets pourront solliciter des co-financements régionaux pour optimiser l'accompagnement en local, avec les acteurs professionnels et académiques régionaux.

4. Gérer la Flavescence dorée et l'apparition de maladies émergentes

La Flavescence Dorée est devenue en Champagne, en l'espace de 5 ans, une problématique majeure associée à l'image du « Phylloxera du 21^{ème} siècle » tant son expansion est fulgurante et la mortalité des ceps atteints rapides (3 ans). En Alsace et en Lorraine, le vecteur est présent mais la situation est encore maîtrisée, mais pour combien de temps ?

Pour ce nouveau contrat de filière, il est impératif de poursuivre les efforts en matière :

- de formation, de prévention et surveillance des vignobles ;
- de coordination des réseaux de vignerons pour assurer la prospection, le suivi de la maladie associée à son vecteur – la cicadelle *Scaphoideus titanus*, développer des stratégies collectives de lutte ;
- de poursuivre les analyses génétiques indispensables au suivi de l'évolution de la maladie ;
- de développer des outils performants pour organiser la lutte collective, avec le soutien des FREDONS et du SRAL.

D'un point de vue plus fondamental et acquisition de connaissances pour améliorer la lutte, il est nécessaire de poursuivre les travaux de R&D pour :

- Donner des outils de détection rapide de la maladie (Foyer) et mieux cibler les prospections à pied ;
- Mieux connaître les différents variants et comprendre les effets moléculaires du phytoplasme sur la physiologie des plantes ;
- Développer des programmes de sélection variétale pour identifier des gènes de résistances au phytoplasme et créer des variétés résistantes par hybridation avec les cépages emblématiques locaux ;
- Investiguer et développer des systèmes de lutte à l'image de la confusion sexuelle pour les vers de la grappe.

Le dernier rempart est la qualité sanitaire des plants de vigne implantés au vignoble dans le cadre de sa diffusion (prémultiplication & multiplication, plantations, et entre plantations).

La même dynamique devra être déployée sur les autres maladies émergentes comme le GPGV (Virose du Pinot gris), le Bois Noir, *Xylella fastidiosa*, les anomalies des pousses ...

Comme pour l'action 4, et dans le cadre du Plan National Dépérissement Vignoble des projets, pourront solliciter des co-financements régionaux.

5. Assurer la production de matériel végétal de qualité et développer des processus de haute qualité de certification

- Assurer l'approvisionnement des professionnels en matériel végétal de qualité et en quantité suffisante en :
 - o Développant, à l'instar de QANOPEE, le nouveau modèle de prémultiplication sous serre confinée et acquérant des références pour mieux comprendre le comportement physiologique de la vigne dans cet environnement contrôlé ;
 - o Poussant l'expertise de l'IFV à Colmar sur les analyses de séquençage à haut débit (High Throughput Sequencing) afin d'accélérer le processus de sélection sanitaire mais aussi de qualifier le matériel végétal notamment dans le cadre de la caractérisation et la valorisation des conservatoires génétiques régionaux. En effet, les analyses HTS peuvent être utilisées comme nouvelles méthodes de détection des virus, car plusieurs viroses émergentes sont identifiées et doivent être mieux connues pour prévenir, anticiper leur arrivée ou encore identifier des méthodes de lutte et de gestion des vignobles. Ces recherches permettront l'amélioration du contrôle de la qualité sanitaire des plants dans le processus de prémultiplication et de diffusion, une plus forte réactivité et une meilleure anticipation vis-à-vis des maladies et virus émergents ;
- Répondre avec agilité à une demande évolutive en matériel végétal ;
- Sécuriser les parcs de Vignes Mères de Greffons et de Porte-Greffes hors AOC.

6. Explorer à travers la mise en œuvre de matériel végétal innovant de nouvelles pistes pour l'adaptation au changement climatique et lutter contre les maladies

- Poursuivre les programmes de création de nouvelles variétés de vigne à typicité régionale (projet Alsavine en lien avec le programme national INRAe-RES DUR) plus résistantes aux maladies et adaptées au changement climatique en allant jusqu'à la sanction par la dégustation des nouvelles variétés par des panels de professionnels et d'experts ;
- Développer un nouveau programme d'innovation variétale par hybridation intégrant la résistance à certaines maladies problématiques (par exemple, la Flavescence Dorée) ;
- Evaluer – dans un cadre contrôlé - l'intérêt des NGT ("New Genomic Techniques") pour envisager d'éventuels développements de matériel végétal répondant aux enjeux de résistances à diverses maladies, aux stress abiotiques (cf. Projet Européen GrapeBreed4IPM).

7. Valoriser et diffuser le patrimoine génétique de nos vignobles du Grand Est

Il s'agit de faire face à l'érosion génétique du patrimoine viticole, valoriser et préserver la richesse historique du capital variétal et clonal des vignobles du Grand Est.

- Evaluer la diversité des porte-greffes compte-tenu que c'est un levier puissant pour la gestion de la vigueur, la résilience face aux changements climatiques, l'adaptation aux terroirs...
- Valoriser les cépages patrimoniaux des vignobles du Grand Est ;
- Caractériser (Acquisition de références, phénotypage à haut débit, HTS...) et valoriser la diversité des conservatoires régionaux pour mettre le matériel végétal à disposition des vignerons en leur fournissant des « notices complètes » associées ;
- Sélection des clones au sein des collections sur des critères notamment en phase avec l'adaptation au changement climatique et la réduction des produits phytosanitaires.

Axe 2 :

Soutenir une vitiviniculture responsable en vue de produire des raisins et des vins de qualité

1. Etudier des itinéraires technico-économiques et des solutions innovantes permettant d'atteindre les objectifs de la RSE, et notamment le Net 0 Carbone

Un des enjeux majeurs pour cette nouvelle feuille de route est de fournir des outils pratico-pratiques aux professionnels afin qu'ils puissent mettre en place des itinéraires de production de la vigne à la vente de bouteilles qui soient vertueux à différents niveaux.

- Acquérir des références et des référentiels partagés afin de proposer des outils simples pour établir son bilan carbone à l'échelle d'une exploitation et un plan d'actions adapté
- Développer des pratiques culturales durables et résilientes (*exemples : gestion de l'enherbement, et diminution des produits de protections phytosanitaires, machinisme adapté aux contextes parcellaires spécifiques...*), œnologiques (*exemples : réduction des sulfites, réduction des consommations énergétiques en cave pour la conservation des moûts et de vins ...*) et œnotouristiques vertueuses en matière de consommation énergétique, d'analyse de cycle de vie et d'impacts CO2 :
 - o Travailler sur les mix énergétiques, les économies d'énergies en général, audit énergétique des bâtiments et optimisation des flux ;
 - o Optimiser l'ensemble des ressources (eau – quantité & qualité, ressources énergétiques, ...);
 - o Imaginer des pratiques mécaniques et du machinisme à faible consommation énergétique ;
 - o Poursuivre les travaux engagés sur l'empreinte bouteille (poids, bouchon, capsule, étiquette) ;
 - o Eco-concevoir les emballages divers ;
 - o Encourager les démarches d'économie circulaire, produit biosourcés ;
 - o Proposer des modèles vertueux des déplacements des biens et des personnes, en lien avec le développement de l'œnotourisme.
 - o ...
- Mettre au point des outils au service de ces pratiques vertueuses ;
- Mesurer les impacts et démontrer les faisabilités technico-économiques des nouvelles pratiques afin de sécuriser l'appropriation des innovations par les professionnels tout en prenant en compte les évolutions réglementaires ;
- Assurer via l'Action 3 – Axe 3 le transfert des connaissances et des outils auprès des opérateurs de la filière.

2. Evaluer des itinéraires culturels et de production des vins innovants pour s'adapter aux évolutions climatiques

Il s'agit de développer les connaissances et des solutions individuelles et collectives pour réduire, atténuer et s'adapter aux changements climatiques tout en restant performants économiquement.

Il s'agit notamment d'explorer et d'identifier les itinéraires techniques les plus pertinents en situation de stress hydrique et/ou thermique. Cette action est en lien étroit avec les actions 1 et 2 de l'axe 1.

- Mieux comprendre la vie microbienne des sols et développer une gestion adaptée pour viser l'optimisation de la conservation et de l'utilisation de l'eau dans ces derniers afin de gérer le stress hydrique, limiter l'exposition des sols aux UV, préserver et améliorer la disponibilité des éléments minéraux pour les plantes et la vie microbiologique ;

- Poursuivre les travaux sur les différentes modes de taille (lutte contre le gel, gestion de la charge etc), la gestion de la haie foliaire en adaptant le rapport feuilles/fruits aux conditions climatiques et parcellaires, et au type de vin recherché (préserver l'acidité, limiter l'alcool) ;
- Se permettre d'étudier, grâce aux DEI (Dispositif d'Evaluation des Innovations), des dispositifs innovants de conduite de la vigne permettant d'explorer des solutions d'adaptation et d'atténuation du changement climatique ;
- Evaluer l'impact des haies, des arbres sur parcelles de vignes pilotées en agroforesterie au niveau du microclimat, de l'agronomie, du sol, de la production et de la biodiversité et comprendre les impacts et le bénéfice (en lien avec l'action 4 de l'axe 2).

3. Soutenir la recherche et le développement de solutions agroécologiques pour la protection du vignoble, des raisins et assurer la qualité et la conservation des vins, en s'appuyant sur les apports d'outils divers

- Acquérir des connaissances fondamentales pour mieux :
 - o Détecter et prévenir les altérations (Acquisitions de références, utilisation de capteurs, Amélioration des modèles Maladies en lien avec les données météorologiques, biologie moléculaire...);
 - o Appréhender la faisabilité de nouvelles solutions agroécologiques pour la protection des plantes, des raisins et des vins (Biochimie, Biologie moléculaire, Microbiologie, Etude des pathosystèmes, Etude des résistances, Biocontrôle, Confusion sexuelle...).
- Intégrer les nouvelles solutions aux itinéraires culturaux de la vigne et de productions des vins pour évaluer leur efficacité in situ, notamment à travers des plateformes expérimentales et / ou des réseaux mutualisés (Machinisme – pulvérisation performante, alternatives au désherbage mécanique par exemples, Capteurs, Viticulture et Œnologie de précision, Développement de marqueurs, Imagerie, Intelligence Artificielle, ...);
- Poursuivre les acquisitions de données et intégrer les apports des Data Sciences afin de mieux comprendre les phénomènes, et d'améliorer les outils d'aide à la décision, notamment à travers la mise au point de modèles.

4. Approfondir les connaissances autour de la biodiversité à diverses échelles (Sol, Plante, Parcelle, Pourtours, Corridors...) et des services écosystémiques rendus par les approches environnementales menées au vignoble

Les parcelles viticoles et surtout les espaces interstitiels existant au sein et en marge du vignoble (chemins, friches, talus, sentes, fourrières, haies, bosquets, ...) peuvent potentiellement jouer un rôle très important en termes de services écosystémiques. Ces espaces participent au maintien de la biodiversité, jouent un rôle dans la protection de la ressource en eau et la lutte contre l'érosion. D'un point de vue sociétal et touristique, ils contribuent à renforcer l'image positive des vignobles. Cependant, compte tenu de leur caractère non productif, ces espaces d'accompagnement sont souvent négligés, mal gérés ou encore laissés à l'abandon. La gestion de ces espaces doit en outre être compatible avec les exploitations viticoles limitrophes et les disponibilités pour les travaux à réaliser.

En lien avec l'action 1 de cet axe 2, il s'agit donc de :

- Développer des modes de gestion adaptés aux contingences locales et aux contraintes de travail ;
- Acquérir des références et des connaissances sur les services écosystémiques rendus ;
- Diffuser et transférer les résultats des expérimentations afin de mieux accompagner les vignerons dans leurs démarches.

5. Développer des outils de détection et de screening pour qualifier et assurer la conformité qualité et la typicité des vins

Le changement climatique impose de requestionner les connaissances classiques concernant le processus d'évolution des baies de raisin jusqu'à la maturité, comprendre les nouveaux équilibres physico-chimiques en jeu et les conséquences sur la qualité finale des produits.

Pour accompagner les professionnels et pouvoir proposer des outils de gestion de la qualité des vins, il faut partir de l'étape de la « Maturité » jusqu'au vieillissement des vins.

- Comprendre les conséquences des contraintes hydriques et thermiques sur la construction de la qualité des raisins, en lien avec la physiologie de la plante, la météo et les différents modes de conduite ;
- Arriver à mieux estimer les composantes du rendement ;
- Mettre au point des modèles pour caractériser la vendange et les moûts en fonction de différents paramètres afin d'améliorer la qualité, et comprendre les effets millésime sur celle-ci ;
- S'appuyer sur la métabolomique et développer de nouvelles méthodes d'analyse de la composition des matrices raisins-moûts et vins pour comprendre les effets du changement climatique (décalage maturité technologique et maturité aromatique...) afin de développer de nouveaux indicateurs de qualité ;
- Investiguer de nouveaux itinéraires de conduite des fermentations, et adapter au plus juste les souches de levures et bactéries à ces changements, mais aussi aux nouvelles variétés développées dans le cadre des différents programmes d'innovation variétale (Axe 1) ;
- Mettre au point des outils biotechnologiques pour faciliter et sécuriser les process œnologiques.

6. Détecter, prévenir et corriger les altérations de la qualité des raisins et des vins

La qualité du produit final se construit au fur et à mesure du processus. Les étapes de fermentation et de stockage et de vieillissement des vins sont moins investiguées que les pratiques culturales au vignoble. Néanmoins, avec l'évolution climatique, et les exigences consommateurs, ces étapes sont cruciales et nécessitent des travaux de R&D importants.

- Détecter, prévenir et corriger les altérations des raisins et des vins dès la cueillette jusqu'au vieillissement des vins (Marqueurs moléculaires, Analyse sensorielle, Modèles, Développement de nouvelles pratiques...) ;
- Mettre au point des indicateurs de la stabilité des vins ;
- Réduire les sulfites et autres intrants de vinification ;
- Prévenir les déviations microbiologiques sur les vins ;
- Comprendre, détecter et prévenir les déviations organoleptiques sur les vins (ACF, GMT, Arômes végétaux...) ;
- Améliorer la conservation des vins et notamment des vins de réserves.

7. Renforcer les outils d'analyse et de caractérisation sensorielle des vins au service des enjeux climatiques, sociétaux et commerciaux de la filière

L'analyse sensorielle est la sanction finale de toutes les expérimentations à la vigne et au chai. Malgré cela, cette science a été peu abordée dans l'ancienne feuille de route. Il est nécessaire d'appuyer les investissements liés à cette science, établir des référentiels partagés afin d'aller au bout des outils d'aide à la décision à mettre à disposition des professionnels.

- Développer les outils d'analyse sensorielle en les associant aux traitements statistiques adéquats ;
- Mettre en œuvre des méthodologies spécifiques en fonction des cibles visées (analyse experts, analyse consommateurs) ;
- Construire une plateforme d'œnotypage dédiée à la production des vins de demain et à l'évaluation des variétés à fin d'adaptation ;
- Etablir des référentiels communs au sein des vignobles sur les notions de typicité...

8. S'appuyer sur l'apport des sciences sociales, juridiques et historiques pour s'inscrire dans un schéma de résilience

L'ancienne feuille de route n'avait pas laissé l'opportunité à la filière de bénéficier des apports des sciences économiques, juridiques, humaines et sociales, et de l'étude de l'histoire et du patrimoine.

Compte tenu des enjeux, de la volonté affichée de déployer une politique régionale de RSE, il semblait important de laisser une ouverture pour permettre le soutien de projets en lien avec ces domaines.

Ils seront définis au fil de l'eau en fonction des besoins des professionnels.

Axe 3 :

Créer 2 centres de recherche, développement, innovation au cœur des vignobles et favoriser les transferts de connaissances et l'appropriation des innovations par les professionnels

1. VINOPÔLE Alsace : Création d'un pôle de Recherche, Développement, Innovation, Transfert et Formation dans les domaines de la vigne et du vin d'Alsace basé au Biopôle de Colmar.

Afin de relever les différents défis évoqués ci-dessus, les professionnels alsaciens souhaitent, en s'appuyant sur l'existant, développer un pôle d'excellence Vignes et Vins : le Vinopôle Alsace qui vise à déployer Recherche, Développement, Innovation, Transfert et Formation dans les domaines de la Vigne et du Vin d'Alsace basé au Biopôle de Colmar.

Les ambitions du Vinopôle seront de :

- Fonder au sein du Biopôle de Colmar, un Vinopôle permettant de mieux connecter la stratégie professionnelle viticole et les stratégies RDI portées par les instituts ;
- Créer de nouvelles alliances entre acteurs de la RDI viti-vinicole, du transfert et de la formation ;
- Constituer des équipes mixtes (inter-structures) avec gouvernance professionnelle en vue de créer un pôle à résonance nationale, transfrontalière et internationale.

Ainsi le Vinopôle Alsace sera une instance :

- de dialogue, de concertation, de prospective et d'innovation, permettant un nouveau modèle de collaboration entre tous les acteurs intervenants dans le vignoble alsacien : les organisations professionnelles viticoles, les organismes de recherche et de développement, les établissements d'enseignement viticole et supérieur, les collectivités...
- de vulgarisation et de transfert vers le terrain de l'expertise issue du Vinopôle Alsace.
- de collaborations transfrontalières et internationales.
- de veille et d'ingénierie financière.

2. La NOUVELLE MAISON DE LA CHAMPAGNE : Centre RDI de la Champagne

En 2022, les professionnels ont décidé de renforcer la feuille de route des équipes du Comité Champagne pour que le Champagne reste :

- toujours disponible ;
- toujours désirable ;
- toujours exemplaire.

Cette ambition s'est traduite par une volonté d'accélération et d'amplification de nombreuses actions et le lancement de nouveaux projets pour préserver la capacité de production du vignoble dans le contexte de changement climatique, rester un produit d'exception dans l'imaginaire collectif tout en faisant la démonstration de nos engagements sociétaux qui répondent aux attentes des consommateurs. Dans ce cadre et face à des infrastructures trop petites pour répondre aux enjeux, les professionnels ont acté la construction d'une Nouvelle Maison de la Champagne. Pour ce faire, ils ont accepté de le financer via une augmentation des contributions versées tout en cherchant l'appui de la Région.

Ce nouveau centre de RDI a pour ambition de pouvoir répondre aux questions de recherche et développement des professionnels champenois face aux enjeux décrits ci-dessous :

- Assurer la pérennité et la productivité du vignoble dans un contexte de changement climatique ;
- Maîtriser la qualité du matériel végétal, innover et déployer les variétés de demain adaptées aux nouveaux climats ;
- Mettre au point une viticulture en équilibre avec son écosystème tout en produisant en quantité suffisante des raisins de qualité ;
- Préserver la typicité des vins ;
- Explorer des itinéraires de production bas intrants vigne et vins ;
- Tenir la promesse qualité faite aux consommateurs ;
- Accompagner la filière vers le net zéro carbone.

Parallèlement, l'ambition des professionnels est de s'ouvrir à des partenariats structurants et durables avec les acteurs locaux comme l'Université de Reims Champagne Ardenne, l'Institut Français de la Vigne et du Vin, l'INRAe... Il ambitionne aussi de pouvoir s'ouvrir à l'accueil de chercheurs et de start-ups.

En décidant la création d'un centre de R&D de pointe, redimensionné et évolutif, pour permettre d'intégrer les projets d'aujourd'hui et de demain, les professionnels réaffirment la nécessité d'innover pour adapter leurs pratiques aux enjeux de la filière.

Ce projet très structurant nécessite la mobilisation de moyens financiers très importants, dont 27 millions d'euros HT seront consacrés au centre de recherche, développement et d'innovation technique.

Dans le cadre de la feuille de route RDI du contrat de filière, l'appel à projets intitulé « Projets de filières – Grand Est » a été identifié pour le dépôt d'une demande d'aide dans lequel la Région Grand Est sera associée.

3. Accompagner la création de démonstrateurs viticoles et œnologiques au service des professionnels pour accélérer le déploiement des solutions innovantes.

Face au changement climatique, la filière viticole a défini une stratégie nationale visant à la fois l'adaptation de ses pratiques aux évolutions du climat et l'atténuation des émissions de Gaz à Effet de Serre.

Afin d'accélérer et de massifier l'appropriation des différentes solutions possibles par les différents acteurs dans le cadre de cette stratégie nationale, le projet Vitilience ambitionne de mettre en place des « démonstrateurs » dans chaque bassin viticole. Ces démonstrateurs seront constitués d'exploitations, de parcelles ou chais viticoles travaillant en réseau qui mettront en œuvre une combinaison de pratiques. Les différents leviers disponibles, qu'ils soient viticoles ou œnologiques, feront l'objet d'un inventaire préalable comportant une appréciation de leurs coûts et bénéfices et leurs impacts environnementaux. Une traque à l'innovation sera engagée afin d'identifier des systèmes et solutions innovantes déjà mis en place par les vignerons. Des études de cas sur des systèmes mis en place dans d'autres pays producteurs de vin déjà confrontés à des conditions de réchauffement climatique extrême viendront alimenter un « catalogue des solutions », véritable centre de ressources pour la filière viticole française.

Dans ce cadre, le CIVA et le Comité Champagne sont partenaires du programme national. À travers la mise en place de démonstrateurs et de nouveaux réseaux, le soutien complémentaire de la Région permettra d'aller plus loin dans l'ambition portée par les différents projets à venir.

De la même manière, le Plan d'Action stratégique pour l'anticipation du potentiel Retrait européen des Substances Actives et le Développement de techniques Alternatives pour la protection des cultures (PARSADA - <https://agriculture.gouv.fr/plan-daction-strategique-pour-lanticipation-du-potentiel-retrait-europeen-des-substances-actives-et>) prévoit non seulement des projets d'acquisitions de connaissances et d'amélioration des modèles avec une implication des partenaires en Région Grand Est, mais aussi 2 projets qui s'appuient sur des réseaux à mettre en place : le projet LEVIERS et le projet TRANSFERT en cours de construction.

Dans ces 2 derniers cas, la problématique est la même : il s'agit de faire en sorte de :

- déployer des réseaux de démonstrations, d'observations mutualisés entre les différents acteurs de la filière (des chercheurs aux vignerons, en passant par les acteurs du développement – Chambres d'Agriculture, Conseils Privés, Interprofessions...);
- diffuser massivement les résultats des projets de recherches (notamment COMPILER et SAVOIR) pour les transférer au vignoble (Projets LEVIERS et TRANSFERT) en mettant en place de nouveaux outils adaptés aux besoins des professionnels à la fois en terme de formation, de soutien à leurs différents engagements environnementaux, notamment.

Ces nouvelles approches pourront être complétées par l'apport des sciences sociales et économiques. En effet, l'objectif de ces projets « démonstrateurs » est faire la démonstration de l'intérêt non seulement des techniques développées, mais de leurs appropriations par les vignerons à la fois d'un point de vue économique et social, en particulier sur des approches de lutte collective comme pour la Flavescence Dorée ou l'Enroulement viral de la vigne à l'échelle d'un village, d'un coteau...

Dans tous les cas, les vignobles sont déjà en marche sur ces approches collectives assurés que « les efforts collectifs de tous valent mieux que les prouesses de quelques-uns ». À titre d'exemple, on peut citer :

- les actions « Repère » (= projet suppression des herbicides porté par le GIEE de Westhalten) et « Semences écologiques » (porté par le GIEE de Westhalten) ;
- le projet santé de la vigne biocontrôle destiné à baisser drastiquement les usages de fongicides (voir revue des Vins d'Alsace 2022) ;
- le projet Viglyfree (porté par EPLEFPA les Sillons de Haute Alsace) ;
- la recherche-action-participative (REPERE) aboutit à des changements de pratiques en 18 mois après la construction d'un projet collectif. Cette nouvelle approche de la recherche mobilise les viticulteurs et les associe étroitement aux décisions. Ils deviennent alors acteurs du changement ;
- les « Vignes Lab' » en Champagne...

Mais il faut accélérer le mouvement pour massifier davantage et consolider les résultats au vignoble à travers ces réseaux est indispensable compte tenu des enjeux associés.